

**Compte rendu de la séance du Conseil Départemental
Le 13 juillet 2018
Adopté à la séance du Conseil départemental du 28 septembre 2018**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et messieurs :

ARCIERO Anthony (Départ à 10 h 41, pouvoir à DESSE Daniel)
BAZIN Arnaud (Départ à 11 h 05, pouvoir à BOEDEC Yannick)
BERTHY Michèle (Départ à 11 h 05, pouvoir à CAVECCHI Marie-Christine)
BOEDEC Yannick
BORGEON Sophie
BOUGEARD Nicolas
CAVECCHI Marie-Christine
CHRISTIN Marie-Evelyne
DESSE Daniel
DOCTEUR Jeanne
HAQUIN Xavier
IVANDEKICS Emilie
LAMBERT-MOTTE Gérard
MENAT Gilles
MENHAOUARA Nessrine
MERIZIO Monique
MULLER Jean-Pierre (Arrivée à 10 h 35, pouvoir à TECHTACH Djida)
PAYET Armand
PELISSIER Véronique
PUEYO Alexandre
RAFAITIN Agnès
ROULEAU Philippe
SABOURET Cédric
SEIMBILLE Gérard
STREHAIANO Luc
SUEUR Philippe (Départ à 10 h 36, pouvoir à STREHAIANO Luc)
TECHTACH Djida
TINLAND Virginie
VILLALARD Chantal (Départ à 10 h 36, pouvoir à TINLAND Virginie)

Sont absents :

Mesdames et messieurs :

AUMAS Michel (pouvoir à SEIMBILLE Gérard)

BENEDIC Fabien (pouvoir à BOUGEARD Nicolas)

BOISSEAU Laetitia (pouvoir à LAMBERT-MOTTE Gérard)

COUCHOT Sylvie (pouvoir à SABOURET Cédric)

EON Pierre-Edouard (pouvoir à PELISSIER Véronique)

JACOB Aurore (pouvoir à HAQUIN Xavier)

MAHENDRAN Cergya (pouvoir à DOCTEUR Jeanne)

MAZOU-SACKO Youri

METEZEAU Philippe (pouvoir à CHRISTIN Marie-Evelyne)

METREF Nadia (pouvoir à MENHAOUARA Nessrine)

RUSIN Isabelle (pouvoir à IVANDEKICS Emilie)

SEBBAGH Deborah (pouvoir à MULLER Jean-Pierre)

SCOLAN Muriel (pouvoir à MERIZIO Monique)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	6
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2018	6
III. EXAMEN DES RAPPORTS	6
1 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - EMPLOI - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)	7
1-04 Soutien au réseau d'entreprises "Security Systems Valley".....	7
1-05 Mise en œuvre de la phase 1 du Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) E-Administration et programmation des phases 2 et 3 des GFU E -Administration et E-Education : autorisation à la Présidente pour la signature des conventions tripartites portant sur la mise à disposition de fibres noires sous la forme de Droit Irrévocable d'Usage (DIU/IRU) avec le SMOVON et les sociétés délégataires Débitex Telecom et Val d'Oise Fibre.	10
2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION.....	12
2-63 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1er au 30 avril 2018. (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).....	12
2-64 Contrat rural (COR) de la commune de Maffliers.....	13
2-65 Contrat rural (COR) de la commune du Plessis-Gassot (ADC).	13
2-67 Réhabilitation du collège "Jean Bullant" à Ecoeuven - Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD).	14
2-68 Commune de Roissy-en-France - Cession de 19 excédents de voirie.	17
2-69 Mise en œuvre du décret du 11 février 2016 relatif au télétravail.	18
2-70 Création d'un emploi au service de la Protection Maternelle Infantile et de la Planification Familiale (PMI/PF) à la Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille.	22
2-71 Création/suppression d'emplois à la Direction des Ressources Humaines, à la Direction de l'Offre MédicoSociale et à la Direction de la Vie Sociale. Revalorisation du taux horaire de vacation des Conseillères conjugales et modification du régime indemnitaire pour les Cadres de santé, Puéricultrices et Infirmières.	22
2-72 Commune de Montmorency - Cession des locaux de l'ancienne sous-préfecture de Montmorency et d'une emprise de 4 071 m ² au profit de Monsieur Thomas KALCAN ou toute entité juridique pouvant s'y substituer.	24
4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE	25
4-19 Programme d'actions et partenariat 2018 dans les espaces verts départementaux et plan de gestion du Parc de Grouchy.....	25
4-20 Participation du Département à l'Agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France (ARB-IDF) et désignation d'un Conseiller départemental pour siéger au Comité des partenaires.	26
4-21 Participation du Département à l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ) pour la lutte Anti-vectorielle au titre de l'année 2018.	27
4-22 Fondation Royaumont : subventions de fonctionnement et d'investissement 2018.	31
4-23 Subventions de fonctionnement et d'investissement 2018 à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du château de La Roche-Guyon.....	33
4-24 Festivals 2018 d'envergure départementale.....	34

4-25 Mise en œuvre de la stratégie du Département en matière de politique touristique : soutien à Val d’Oise Tourisme au titre de l’année 2018 - Résultats de la sixième édition de l’appel à projets touristiques innovants en Val d’Oise et proposition de soutien départemental aux lauréats.....	37
5 – EDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	39
5-12 Soutien au sport de haut niveau – Clubs "Elite" – Clubs "Promotionnel".....	39
5-13 Validation de projets visant à favoriser une insertion professionnelle durable des jeunes valdoisiens, en vue d’une programmation des crédits FSE couvrant la période 2018-2020 et déprogrammation d’une subvention FSE accordée à un opérateur en 2016.	41
5-14 Soutien au pôle valdoisien d’enseignement supérieur et de recherche : mise en œuvre d’actions en faveur de l’égalité des chances.	46
5-15 Développement du Campus international valdoisien : soutien à l’Université de Cergy-Pontoise pour son projet de nouveau bâtiment de l’IUT à Neuville-sur-Oise.....	49
6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT	51
6-09 Convention de financement pour participer à la consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides du Grand Paris.	51
6-10 Prise en considération du projet de liaison entre les RD 48 et RD 392, via la voie privée Lambert, située sur la commune de Cormeilles-en-Parisis.	54
6-11 Association Départementale d’Information sur le Logement du Val d’Oise (ADIL 95) : subvention de fonctionnement 2018.	55

Début de la séance à 9 heures 30

Madame CAVECCHI

Le quorum est atteint. Nous allons pouvoir travailler.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Nous examinerons les Commissions selon l'ordre normal : la 1^{ère}, la 2^e, la 4^e, la 5^e et la 6^e Commission. Nous avons deux rapports connexes : le 1-05 et le 2-67, et deux rapports hors recueil, le 1-05 et le 2-72. Vous avez eu un rapport modifié relatif au télétravail qui était le 2-69.

Pas de remarques ? Je considère que cet ordre du jour est adopté. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2018

Il sera approuvé lors de la prochaine séance, au mois de septembre. Nous étions en circuit très serré. Nous souhaitons laisser aux services le temps de pouvoir travailler sur ce compte rendu. Nous aurons aussi le compte rendu de la séance d'aujourd'hui à approuver, si vous le voulez bien.

III. EXAMEN DES RAPPORTS

Nous allons commencer avec le rapport 1-04, avec le soutien au réseau d'entreprises Security Systems Valley. Aujourd'hui, entreprises, établissements commerciaux ou collectivités font face à des menaces de plus en plus fortes au niveau de leur sécurité. Une digitalisation de notre société induit des risques. Lorsque nous pensons Security Systems Valley, nous pensons à la sécurité au sens le plus large du terme. Monsieur Philippe SUEUR va nous présenter ce rapport de belle manière. C'est un cluster valdoisien auquel nous sommes attentifs, qui vise à accompagner de nouvelles activités, qui sont porteuses d'emplois pour notre Département, avec une richesse par rapport à la sécurité sur les entreprises existantes.

1 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - EMPLOI - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

1-04 Soutien au réseau d'entreprises "Security Systems Valley".

Monsieur SUEUR

Merci, Madame la Présidente. Vous avez déjà bien ébauché la présentation. Cela signifie que vous avez adhéré au principe de ce nouvel organisme. Un cluster regroupe des entreprises qui souhaitent épouser la même stratégie. La plupart du temps, lorsqu'un cluster se développe, il devient un pôle de compétitivité. Nous en avons dans notre Département. Vous connaissez les plus importants, ASTEC, Systems Valley, etc. Security Systems Valley s'inspire du même principe. Il est ici dédié à la sécurité globale. Une association sur Roissy, avec ADP, s'est intéressée à une vision globale. Le cluster réunit, non pas comme nous pourrions l'imaginer, des grands industriels, des grands fournisseurs. Ils viendront, et entreront un peu plus tard. La démarche est inverse. Elle veut réunir les grands utilisateurs, moyens et petits utilisateurs. Les grands utilisateurs sont ceux qui ont adhéré, qui sont au conseil d'administration de ce cluster qui est né juridiquement en 2016 et qui s'est mis en place en octobre 2017, dont le Président, et ceci est significatif, est le secrétaire général de la SNCF, Stéphane VOLANT, qui est l'un des leaders en France sur les questions de sécurité.

Participent la SNCF, La Poste, les grandes banques comme la Société Générale, Natixis, EDF, la Chambre de commerce du Val d'Oise, mais aussi l'Etat. La DIRECCTE fait partie des financeurs, la Région également, puisqu'elle apporte 400 000 € sur les 800 000 € de ce premier budget qui vient d'être mis en place. Sont également présents le ministère de l'Intérieur, à travers le délégué ministériel à la Cyber-sécurité, le commissaire Thierry DELVILLE. Nous avons un beau plateau. La stratégie est de définir une politique de sécurité globale, de faire du Val d'Oise un territoire de confiance et de démonstration, notamment dans des domaines qui sont, certes, ceux qui viennent tout de suite à l'esprit, les systèmes de contrôle, mais pas que cela, la santé également. L'hôpital d'Argenteuil, en particulier, est partenaire. Le siège de Security Systems Valley se tiendra à Argenteuil.

Je souhaite vous signifier la commande qui a été formulée, aussi bien par la DIRECCTE que par nous-mêmes et la chambre de commerce, d'une étude sur les conditions d'emploi, le bassin d'emploi de la sécurité en Val d'Oise et en Ile-de-France. Le cluster ensuite s'ouvrira aux fournisseurs. Les grands fournisseurs sont Thalès, Safran et quelques autres, 400 entreprises en Val d'Oise qui s'intéressent à la sécurité.

Il y a un rapprochement qui s'est fait avec le cluster sécurité qui était né en Bretagne à l'initiative du Ministre Jean-Yves LE DRIAN.

Dans notre université, dans la COMUE actuelle, un laboratoire s'est constitué, consacré aux risques sécurité et société. Ce laboratoire va travailler avec le cluster. C'est à ce titre que le Département du Val d'Oise va financer Security Systems Valley dans ce partenariat universitaire. C'est le CEEVO, avec le Préfet Yannick BLANC, Arnaud BAZIN et Gérard PESCH, qui est créateur technicien et stratégique de ce cluster. Nous trouvons une application très originale qui devrait donner à notre Département la confiance nécessaire dans tous les domaines. Nous ne parlons pas que de la cyber-sécurité, mais aussi de la santé, de l'eau, ce sont les questions de vie, de bien-être en Vexin. Les territoires ruraux doivent appeler de la réflexion. Voilà ce que nous vous proposons de délibérer.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Avez-vous des remarques ou des questions ?

Madame TECHTACH

Madame la Présidente, chers collègues. Je souhaite faire une intervention au nom de notre groupe. Nous nous inscrivons dans cette démarche. Nous nous réjouissons du soutien du Département au cluster Security Systems Valley. Nous soutenons évidemment cette délibération. Nous souhaiterions toutefois vous poser deux questions qui nous paraissent essentielles dans le domaine, comme cela a pu être explicité par Monsieur Philippe SUEUR. La cyber-sécurité est un enjeu essentiel pour toutes nos entreprises. Nous avons la chance d'avoir dans notre Département ce réseau d'entreprises et nous pouvons le mobiliser plus largement, notamment au service des PME qui sont souvent les moins préparées aujourd'hui au nouveau danger qui est la cyber-sécurité. Vous faites référence dans votre rapport à cette nécessité. Pouvez-vous nous indiquer quelles initiatives spécifiques seront prises en direction des PME de notre Département ? Nous pensons que nous pouvons mieux valoriser à l'international, notamment les entreprises valdoisiennes en pointe dans ce domaine aujourd'hui, entre autres sur la sécurité numérique. Le Val d'Oise a un temps d'avance par rapport aux autres entreprises. Prévoyez-vous de les seconder dans un développement à l'international ?

Monsieur SUEUR

Sur le premier point, nous avons une mobilisation qu'il faut saluer, qui est assez efficace et nouvelle, c'est l'appui de la DIRECCTE sur le secteur des PME. Un appui d'informations, d'expérience, en partenariat avec le pôle judiciaire et scientifique de la gendarmerie nationale, qui est à deux pas d'ici, qui est exceptionnel. Nous avons là les plus grands spécialistes. Le cluster prend son intérêt pour déterminer avec les PMI et PME quelles sont les fragilités les plus notables, de manière à pouvoir commander aux fournisseurs les réponses. Comme nous l'avons dit, il s'agit d'un cluster inversé. A l'international, nous pouvons être exportateurs de sécurité. Nous pouvons en être fiers, lorsque vous allez aux Etats-Unis, ou au Canada, que vous avez le contrôle digital ou facial, c'est généralement du Morpho, qui est tout à côté. C'est le leader mondial de la reconnaissance digitale et faciale, une filiale de Safran. Le CEEVO, dans ses missions, emmène ces industriels sur d'autres territoires.

Madame CAVECCHI

Le travail qui est organisé et qui se réalise déjà avec les grandes écoles et l'université par rapport à l'international me paraît aussi important dans ce cadre pour un développement futur du cluster, puisque nous savons que nos grandes écoles sont liées notamment avec le Japon. Un travail de partenariat, une ouverture se fait régulièrement. Nous sommes dans cet esprit, puisque l'université et les grandes écoles sont associées au cluster et travaillent avec lui.

Je passe au vote. J'ai compris que nous avons un avis unanime favorable et je vous en remercie beaucoup.

Adoption à l'unanimité

Je vais laisser la parole au sénateur BAZIN pour qu'il nous explique le groupe fermé d'utilisateurs, GFU, E-administration, programmation phase 2 et 3 et la mise en œuvre de la phase 1, tout d'abord.

1-05 Mise en œuvre de la phase 1 du Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) E-Administration et programmation des phases 2 et 3 des GFU E -Administration et E-Education : autorisation à la Présidente pour la signature des conventions tripartites portant sur la mise à disposition de fibres noires sous la forme de Droit Irrévocable d'Usage (DIU/IRU) avec le SMOVON et les sociétés délégataires Débitex Telecom et Val d'Oise Fibre.

Monsieur BAZIN

Merci, Madame la Présidente. Tout le monde sait ce qu'est un GFU. Vous avez eu de nombreux rapports intermédiaires de la part de la Mission ADN sur le sujet. Un GFU consiste à faire une boucle optique avec de la fibre optique entre un certain nombre de sites utilisateurs, ce qui permet d'avoir un système informatique commun, et ce qui permet surtout d'avoir une seule sortie pour aller sur Internet, au lieu d'en avoir 40, par exemple, si vous avez 30 collèges et 10 lycées.

Le prix d'une sortie, même à débit plus important, est considérablement moins cher que 40 sorties individuelles. De plus, cela donne une sécurité supérieure au système, et cela permet d'avoir des éléments communs en matière de logiciels, notamment en termes d'E-éducation, pour les collèges et les lycées. A la différence du très haut débit que nous pouvons avoir chez nous, avec une fibre dite allumée, déjà gérée par un prestataire, il s'agit de mettre en place une fibre noire, qui n'est pas opérée par un opérateur commercial, mais par les bénéficiaires du réseau, qui agissent pour leur compte.

Un GFU est donc un dispositif de fibre optique, sécurisé, qui permet de réaliser des économies considérables, en frais de fonctionnement, sur le long terme. Cela suppose de joindre entre eux tous les sites concernés.

Le dispositif en place dans sa première phase a permis de garantir un accès au très haut débit, avec au niveau de service pour chacun des collèges du périmètre, de manière à mutualiser, centraliser, homogénéiser technologiquement, à coûts maîtrisés. Ce dispositif innovant repose sur la création d'une boucle de fibre optique, s'appuyant sur les réseaux d'initiative publique, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique. Il y a deux réseaux d'initiative publique, le réseau historique, Débitex, dans l'Est du Département, et celui qui est mis en œuvre plus récemment sur les territoires non concernés par l'initiative privée des deux opérateurs, SFR et Orange, sur la partie la moins agglomérée du Département, la vallée de l'Oise et le Vexin pour l'essentiel, et qui représente plus de 70 % de la surface du Département. Nous appelons ce réseau Vortex. Il a été décidé lors de notre vote sur le schéma d'aménagement numérique du Département qui remonte à juin 2018.

Le présent rapport a pour objet d'étendre ce dispositif aux sites distants départementaux, en mettant en œuvre la phase 1 du GFU E-administration sur le périmètre de Débitex, et également programmer les phases 2 et 3 du GFU Education et E-administration, et d'autoriser la Présidente à signer les conventions nécessaires, avec Débitex Telecom et Val d'Oise Fibre, portant sur la mise à disposition des fibres noires sur les périmètres respectifs des deux délégations de service public. Nous passons à deux phases géographiques supplémentaires. Sur la phase 1, nous adjoignons les bâtiments publics, et sur la phase 2, nous allons plus loin en matière d'éducation et d'administration. Voilà pour l'essentiel de ce rapport qui est un des éléments du Val d'Oise numérique que nous voulons tous à horizon très rapproché. En 2020, l'essentiel des éléments sera en place, comme nous nous y étions collectivement engagés, ce qui est un élément de compétitivité et d'attractivité important pour le Val d'Oise.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le Sénateur. Il s'agit d'un effort essentiel face à cette fracture sociale qui serait due au numérique. Cette initiative que tu avais prise lorsque tu étais Président était une vision sur l'avenir. Le Val d'Oise est très en avance par rapport à d'autres Départements. D'autant plus en avance qu'il y a cette différence du territoire, de l'Est à l'Ouest entre la ruralité et la partie très urbanisée. 2020 va se rapprocher vite. Cela va être essentiel pour le développement aussi de notre territoire sur cette partie là. Donc trois phases : phase 1, phase 2, phase 3. On avance. Des remarques ?

Madame TECHTACH

Je souhaite faire simplement un témoignage, Madame la Présidente, suite à la présentation de Monsieur BAZIN. La commune de Villiers-le-Bel s'est inscrite dans ce GFU. Les économies sur le coût de fonctionnement sont non négligeables. Vous connaissez la spécificité de Villiers-le-Bel, qui est une zone très dense. J'espère que nous serons vigilants sur le déploiement. Cela nous permet de relayer l'ensemble de nos équipements. Nous avons réussi à réunir plus ou moins 15 de nos sites, entre les maisons de quartier, les services de la commune, et aujourd'hui, grâce au GFU, nous réussissons à couvrir l'ensemble de nos équipements à moindre coût. Je voulais remercier le syndicat numérique pour son travail.

Madame CAVECCHI

Monsieur Pierre-Edouard EON n'est pas présent aujourd'hui, mais nous lui dirons. Nous pouvons aussi remercier Rachid ADDA pour son travail et l'énergie qu'il a employée.

Monsieur BAZIN

Merci, Madame Djida TECHTACH, pour ce témoignage. C'est l'occasion d'attirer l'attention de nos collègues qui ont aussi des responsabilités municipales sur les considérables économies qui sont permises. D'une part, les frais d'accès au réseau sont très limités, dans la mesure où nous avons fait en sorte que la boucle optique passe à proximité de nos sites. Il y a des économies pour l'accès à Internet, mais également en matière de téléphonie qui permettent d'équilibrer, d'amortir rapidement les quelques euros qu'il faut pour adhérer à ce système.

Madame CAVECCHI

Je peux passer au vote ? Je vous remercie. Tout le monde est d'accord.

Adoption à l'unanimité

Merci pour cette unanimité. Je change de Commission. Nous passons au rapport 2-63. Je laisse la parole à Madame Chantal VILLALARD qui va nous présenter les marchés passés selon la procédure adaptée. Il s'agit d'un "donné acte".

2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-63 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1er au 30 avril 2018. (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Madame VILLALARD

Merci, Madame la Présidente. Le présent rapport a pour objet de vous présenter les marchés passés selon la procédure adaptée. Ce sont des marchés inférieurs à 221 000 € hors-taxes, et ce, pendant la période du 1^{er} au 30 avril 2018. Le montant total de ces marchés pour cette période s'élève à 1 816 247,73 €, ce qui correspond à 523 engagements comptables que vous avez en pièce jointe.

Madame CAVECCHI

Je te remercie de ne pas les énumérer. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Donne acte

Je passe au rapport 2-64, et nous allons sur la commune de Maffliers, avec un contrat rural. Nous avons trois rapports successifs qui concernent des contrats ruraux. Je vous rappelle que depuis le début de l'année 2018, sept contrats ruraux ont été adoptés pour un montant de 668 164 €, ce qui est conséquent. Pour ces communes de moins de 2 000 habitants, les contrats ruraux représentent une aide primordiale à la réalisation des travaux. Sans cela, elles auraient de nombreuses difficultés. Il s'agit des travaux de construction, de restauration, d'aménagements qui sont nécessaires pour permettre à leurs habitants de vivre dans les meilleures conditions. C'est aussi l'occasion de participer à la conservation de notre patrimoine, ce qui est important. Je vais laisser la parole à Madame Agnès RAFAITIN qui va vous présenter ces contrats. Nous ferons un vote pour chacun.

2-64 Contrat rural (COR) de la commune de Maffliers.

Madame RAFAITIN

Merci, Madame la Présidente. Le rapport 2-64 concerne la commune de Maffliers pour un contrat rural qui va de 2018 à 2021 et qui concerne trois opérations. La première concerne l'aménagement du parking de la Maison du village, la seconde, la création d'une voie piétonne pour accéder aux salles de classe et la dernière, la création d'un terrain multisport. Pour ces trois opérations, le Département participe à hauteur de 30 %, avec une subvention départementale globale de 111 000 €, sur un montant total de travaux de 385 000 €.

Madame CAVECCHI

Je vous remercie. Je vais passer au vote.

Adoption à l'unanimité

2-65 Contrat rural (COR) de la commune du Plessis-Gassot (ADC).

Madame RAFAITIN

Le rapport 2-65 concerne le Plessis-Gassot pour son contrat rural de 2018 à 2021 avec une opération de requalification d'un bâtiment communal pour le regroupement de praticiens. Pour cette opération, le Conseil départemental participe à hauteur de 30 %, avec une subvention de 111 000 €, sur un montant total de travaux de 657 348,04 €.

Madame CAVECCHI

Est-ce le même vote ? Merci.

Adoption à l'unanimité

2-66 Contrat Rural (COR) de la commune de Seraincourt (ADC).

Madame RAFAITIN

Le rapport 2-66 concerne la commune de Seraincourt. C'est une commune de 1 341 habitants, en limite des Yvelines, pour son contrat rural pour la période de 2018 à 2021, qui concerne trois opérations. La première est l'aménagement piétonnier de la rue Normande, la seconde, l'aménagement paysager d'un parking pour desservir les commerces et services du centre bourg, et la troisième est la réfection de la rue Saint-Jean, de la rue de la Colline et de l'impasse des Vallées. Pour ces trois opérations, le Département participe à hauteur de 30 % avec une subvention départementale de 104 982,60 €, sur un montant global de travaux de 349 942 €.

Madame CAVECCHI

Nous avons le même vote.

Adoption à l'unanimité

Il s'agit d'un petit village de 1 341 habitants. Ces contrats sont primordiaux.

Je vais donner la parole à Madame Virginie TINLAND, pour la réhabilitation du collège Jean Bullant à Ecoeu, avec la validation de l'avant-projet définitif. Nous sommes en train de réfléchir sur des futures réhabilitations, des agrandissements et sur la sectorisation, du fait de l'augmentation du nombre de jeunes sur notre territoire, avec des équipes qui travaillent avec Madame Virginie TINLAND de façon ardente sur le sujet.

2-67 Réhabilitation du collège "Jean Bullant" à Ecoeu - Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD).

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. Il ne s'agit pas d'une extension, mais d'une réhabilitation du collège Jean Bullant, qui était un collège vieillissant et très mal organisé. Il s'agit de refaire l'intérieur. La SEGPA qui était à l'extérieur du bâtiment sera à l'intérieur et le bâtiment de la SEGPA sera réutilisé pour de la formation aux métiers liés à la fibre optique. Ce bâtiment avait été voué à la démolition, lors d'une délibération précédente. Il sera occupé par cette formation. Nous en profitons également pour mettre en place un ascenseur. Nous réalisons tous les travaux pour répondre à la réglementation thermique en vigueur, l'isolation thermique, phonique, et toute la réfection du réseau d'électricité et de chauffage. Au niveau des espaces extérieurs, nous réaménageons les parkings de l'entrée et du parvis qui sont requalifiés. La loge et les bâtiments administratifs, je le précise, car ils étaient à l'étage, seront redescendus au rez-de-chaussée pour une meilleure visibilité et un meilleur accueil des élèves. Il y aura aussi la restructuration des logements de fonction, qui sont au nombre de six, car je crois que cette question avait été posée en deuxième Commission.

Nous demandons d'approuver l'avant-projet définitif et de permettre de lancer les lots techniques qui sont au nombre de huit pour des consultations relatives à cette requalification du collège qui représente un coût total de 9 794 000 €, soit un coût total d'opération de 11,2 M€. La livraison est prévue pour septembre 2021.

Madame TECHTACH

Je souhaite faire une intervention au nom de notre groupe. Je regarde Agnès RAFAITIN, car nous avons eu l'occasion d'échanger à ce sujet lors du suivi des travaux au niveau de la SEGPA d'Ecouen avec vous, Madame la Présidente. Enfin, l'approbation d'un avant-projet définitif pour une extension. De mémoire, les discussions ont eu lieu il y a presque dix ans. Nous pouvons nous réjouir de cette nouvelle étape, mais nous pouvons aussi légitimement nous inquiéter sur les délais de mise en œuvre des décisions qui sont prises au sein de notre Assemblée et l'impact sur les conditions d'accueil et d'enseignement de nos collégiens valdoisiens. Nous pouvons aussi nous inquiéter, et je sais que vous suivez directement ce dossier, Madame la Présidente, avec Madame Virginie TINLAND, quant aux conditions d'accueil du collège Saint-Exupéry à Villiers-le-Bel que je suis attentivement. Les conditions d'extension provisoire sont loin d'être satisfaisantes. J'attire votre attention sur la nécessaire construction d'un nouveau collège à Villiers-le-Bel, à moyen ou à long terme. Nous devons le mettre à l'ordre du jour. J'ai une question, Madame la Présidente. Pouvez-vous nous rassurer plus largement, à long terme, avant la fin de votre mandat, sur le lancement prochain d'un quatrième collège, soit à Villiers-le-Bel, soit sur l'Est du Département, en vue des effectifs qui augmentent ?

Madame CAVECCHI

Je ne vous donnerai pas de réponse aujourd'hui. Les services, et Madame Virginie TINLAND est en première ligne, travaillent ardemment avec l'Education nationale pour délimiter, observer les endroits où il y a des priorités et des urgences. Nous savons que dans cette zone, il y a une réflexion approfondie à mener. Virginie peut peut-être en dire un peu plus.

Madame TINLAND

Nous travaillons sur plusieurs sectorisations. Nous en avons sept ou huit dès la rentrée. Nous devons affiner les chiffres, ce que nous faisons régulièrement, avec l'Education nationale. Nous vous en avons déjà parlé. Nous avons déterminé six secteurs en tension dans le Val d'Oise. Nous travaillons beaucoup avec les services et la Présidente sur des secteurs prioritaires où nous avons des urgences. Nous avons fait le nécessaire concernant Villiers-le-Bel. Des bâtiments sont prêts à accueillir des élèves à la rentrée. Nous les avons visités. Les élèves seront accueillis dans les meilleures conditions à Saint-Exupéry, en tout cas, pour la rentrée. Les travaux extérieurs qui restent à réaliser seront terminés pour la rentrée. Au niveau des secteurs prioritaires, nous en avons plusieurs dans le Val d'Oise. Nous allons établir des priorités avec la Présidente et les services pour déterminer quels seront les futurs collèges. Nous travaillons sérieusement. Nous avons organisé plusieurs réunions ces derniers mois. Certaines vont valider les futurs projets. Nous devons encore affiner les chiffres, l'urbanisation dans les différents secteurs avec les Maires. C'est un travail qui doit être très complet et vraiment affiné.

Madame CAVECCHI

Nous avons un comité d'engagements financiers sur les investissements, qui est saisi régulièrement au sujet des collèges, et qui s'adapte.

Monsieur DESSE

Avec Agnès RAFAITIN, le porte-parole des élus du canton, nous nous réjouissons de la réhabilitation du collège d'Ecouen qui était un objectif majeur. Le collège d'Ecouen était une passoire énergétique. Nous avons rencontré d'importants problèmes l'hiver dernier. Il faisait 13 ou 14 degrés dans les classes. C'est dire dans quel état de délabrement était ce collège. Merci à l'Assemblée de valider ce projet qui était pour nous une priorité.

Madame CAVECCHI

Madame TINLAND parlait de la sectorisation, nous avons un collège très chargé dans la commune d'à côté, du fait d'un évitement du collège d'Ecouen. Monsieur DESSE a fait un tableau très noir, mais nous irons vers de bonnes conditions de travail qui n'étaient pas réunies depuis quelques années. Ce collège accueille 350 élèves, ce qui est peu. Nous souhaitons rapatrier les élèves de la commune d'à côté pour décharger son collège. Aujourd'hui, et je pense que vous en êtes tous convaincus, nous ne pouvons pas imaginer construire un collège et que cela ne concerne qu'une seule commune. L'idée est de pouvoir faire en sorte que les élèves, quels qu'ils soient, d'une commune ou d'une autre, puissent bénéficier de bonnes conditions pour travailler.

S'agissant de Villiers-le-Bel, la situation a été compliquée, mais nous sommes prêts pour le mois de septembre. Cela fera partie de notre réflexion ultime.

Madame TECHTACH

Je voulais exprimer une pensée particulière à l'ancien Conseiller général Philippe DESMARETS, qui avait travaillé sur le dossier à l'époque.

Madame CAVECCHI

Nous allons passer au vote. Je ne peux pas imaginer que vous ne votiez pas cette délibération.

Adoption à l'unanimité

Je passe à la commune de Roissy-en-France. Il s'agit de céder 19 excédents de voirie.

2-68 Commune de Roissy-en-France - Cession de 19 excédents de voirie.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Ce rapport porte sur des cessions des linéaires fonciers à proximité des voiries, pour lesquelles nous avons déjà délibéré globalement sur ce qui pouvait être cédé. Il s'agit d'une cession à la SEMAVO, chargée par la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France pour l'aménagement d'une zone déclarée d'utilité publique, une ZAC. Nous avons déjà délibéré sur la désaffectation. Il y aura un deuxième volet de cession lorsque l'opération sera terminée. Pour ce qui concerne notre délibération, ce sont 19 terrains qui représentent 2 286 m² pour lesquels il y a une indemnisation pour un montant de 77 398 €. Avis favorable unanime de la 2^e Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Gérard. Tout le monde est-il d'accord ? Merci.

Adoption à l'unanimité

Nous passons à la mise en œuvre du décret du 11 février 2016 relatif au télétravail, qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'organisation interne de nos services, grâce notamment aux progrès des technologies numériques qui apportent un service intéressant. Les habitudes de travail mûrissent, et nous nous sommes aperçus que durant les périodes difficiles de grèves de la SNCF, certains agents souhaitent faire du télétravail de façon exceptionnelle. Ce sont des aspects intéressants à noter. Nous avons fait une expérimentation, donc Agnès va expliquer les détails. Nous avons remarqué une diminution du rejet du gaz carbonique dans l'atmosphère, car nous avons économisé 300 000 km. Il s'agit d'un effort sur le développement durable.

2-69 Mise en œuvre du décret du 11 février 2016 relatif au télétravail.

Madame RAFAITIN

Voilà quelques éléments de contexte. C'est dans le cadre de "Tous créatifs pour une administration performante", T'CAP 2015, et en lien avec des objectifs du plan climat énergie du plan départemental, que le Conseil départemental a expérimenté le télétravail. Ce télétravail s'est expérimenté sur deux périodes. La première, de mai 2015 à décembre 2016 auprès de 40 agents, soit pendant 20 mois. Et la seconde période, de janvier 2017 à juin 2018, période qui vient de se terminer, dans le cadre d'une expérimentation élargie à 150 agents sur une période de 18 mois. L'expérimentation élargie a concerné 150 agents dont les activités sont éligibles au télétravail, c'est-à-dire ne nécessitant pas une intervention physique directe auprès de l'utilisateur ou du patrimoine ou de l'espace public.

Je vais vous donner quelques éléments quantitatifs. Sur les 150 agents initialement retenus, 140 demeurent aujourd'hui en télétravail, 10 agents ont changé de fonction ou ont quitté la collectivité. Les jours télétravaillés sont le vendredi et le mercredi. 96 % des agents télétravaillent à leur domicile et 4 % en tiers lieux. Les 140 agents qui ont expérimenté le télétravail ont évité un parcours d'environ 300 000 km, comme le disait Madame la Présidente, sur l'année 2017, ce qui correspond à une économie de 51 tonnes d'émissions de CO². Les agents ont pu aussi travailler de manière exceptionnelle. 78 agents supplémentaires ont exceptionnellement télétravaillé durant la période d'intempéries et de neige de février 2018. Trois agents supplémentaires ont exceptionnellement télétravaillé pendant la période de fortes chaleurs de juin 2017.

Je vais vous donner quelques éléments qualitatifs, avec la distribution d'un questionnaire qui s'est opéré sur trois pôles : le télétravailleur, la hiérarchie et les collègues. Les agents en télétravail ont complété deux questionnaires d'évaluation, un après six mois et un après un an de télétravail. Il en ressort que 96 % sont satisfaits du matériel mis à disposition, 15 % estiment difficile l'utilisation du téléphone et 100 % souhaitent poursuivre le télétravail. 27 % souhaiteraient augmenter le nombre de jours de télétravail initial. Ce sont des choix positifs identifiés sur la qualité de vie avec moins de fatigue et de stress et un gain d'efficacité et de productivité. Un point à améliorer ressort cependant, la participation à des réunions à distance.

Concernant l'évaluation faite par la hiérarchie, les supérieurs des télétravailleurs ont été satisfaits de l'autonomie de l'agent à 100 %, la qualité du travail téléfourni également. 17 % ont modifié leur mode de management, concernant les réunions, les signatures, la planification et l'anticipation. 32 % ont ajusté l'organisation du service, mais 100 % souhaitent la poursuite du télétravail des agents encadrés.

Concernant la troisième évaluation faite auprès des collègues, 16 % ont indiqué des ajustements dans leur organisation de travail, 29 % ont indiqué des ajustements dans l'organisation du service, et 54 % souhaiteraient pouvoir télétravailler. Parallèlement, une évaluation par les usagers de la Direction des Personnes Agées (DPA) a été effectuée en établissement et en expérimentation renforcée dans le cadre du télétravail : neuf agents sur un effectif de 31 télétravailleurs, dont six télétravaillent deux jours par semaine.

Il a semblé intéressant de mesurer l'impact éventuel du télétravail des agents sur les relations avec les partenaires institutionnels comme les EHPAD, les CCAS et les services de tutelle. Un questionnaire a été complété avec un retour de 28 %. Il en ressort, pour le grand chiffre, que 82 % pensent que la mise en place du télétravail au sein du Conseil départemental est très positive.

Concernant la mise en place du décret, il vous est donc proposé de mettre en place le décret du 11 février 2016, selon trois modalités. La première concerne le télétravail régulier, qui permet à des agents de télétravailler régulièrement, jusqu'à deux jours par semaine. La seconde, le forfait de jours de télétravail qui permet à des agents dont les missions impliquent des déplacements professionnels réguliers de bénéficier d'un capital annuel de télétravail de 20 jours. Et la troisième concerne le télétravail exceptionnel en cas de circonstances exceptionnelles ou le justifiant.

Vous trouverez jointe à ce rapport une annexe qui détaille les modalités et conditions de mise en œuvre de ce télétravail, avec quelques axes qui sont des règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données, mais également des règles à respecter en matière de sécurité et de protection de la santé concernant l'hygiène et la sécurité des lieux professionnels :

- le temps de travail et les jours télétravaillés fixés à deux jours maximum par semaine ;
- au titre du droit de respect à la vie privée, le télétravailleur ne pourra pas être joint en dehors des plages horaires fixées avec son responsable dans le cadre du contrat de télétravail (plages horaires comprises entre 7 h 45 et 18 h 30 le soir) ;
- la participation à la vie du service ;
- le télétravail exceptionnel ;
- la durée de l'autorisation de ce télétravail, qui peut être accordée pour une durée maximale d'un an renouvelable.

La Commission de suivi du télétravail est composée d'un représentant de chaque DGA, de la DSI et de la DRH, qui assurent le suivi et la mise en œuvre du télétravail. Le bilan annuel est présenté en Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail, comme le prévoit le décret. Voilà, Madame la Présidente, chers collègues, je suis arrivée au terme de cet exposé.

Madame CAVECCHI

Cet exposé est très complet. Je te remercie. Je souhaite ajouter que le Comité technique qui s'est réuni a voté à l'unanimité le rapport. Le télétravail exceptionnel est réservé aux agents qui sont déjà en télétravail. Ce n'est pas ouvert à tout le monde.

Avant de donner la parole à Monsieur BOUGEARD, j'avais deux ou trois comparaisons et quelques détails à vous donner sur le télétravail dans les autres collectivités territoriales. A la Région d'Ile-de-France, le télétravail est pérenne. Le dispositif prévoit un ou deux jours de télétravail maximum. Les agents doivent être présents physiquement trois jours par semaine. Cela concerne 1000 agents. A la Ville de Paris, ce sont 1300 agents qui sont concernés par le télétravail. C'est sur une ou deux journées par semaine, voire trois s'il y a des circonstances très exceptionnelles. Le Département des Hauts-de-Seine est toujours en phase expérimentale. Cela concerne une centaine d'agents. Dans le 93, en Seine-Saint-Denis, l'expérimentation se fait sur 50 agents, depuis novembre 2017, et c'est un jour par semaine. De la même façon, dans les Yvelines. Nous avons aussi noté que Saint-Nazaire a développé le télétravail avec les communautés d'agglomérations. C'est lié à la volonté de réduire la pollution. Nous avons vu que cela fonctionnait pour nous. Et c'est lié aussi à la volonté d'élargir le bassin de recrutement, notamment en Ile-de-France, où nous rencontrons des problèmes de mobilité, et le développement de l'attractivité de l'employeur, dans un contexte de concurrence entre employeurs que nous connaissons bien, puisque nous savons que sur certains profils, nous ne retrouvons pas les personnes adéquates.

Monsieur BOUGEARD

Merci, Madame la Présidente. Quel dommage que Madame Muriel SCOLAN ne soit pas là. J'espère que vous lui porterez cette marque d'attention.

Madame CAVECCHI

Je suis sûre qu'elle pense à nous ce matin.

Monsieur BOUGEARD

Madame la Présidente, chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir que notre collectivité innove dans ses pratiques de management. Le rapport que vous nous présentez sur ce point est particulièrement intéressant. 150 agents volontaires pour télétravailler, majoritairement le mercredi et le vendredi. Pas un seul agent s'est rendu compte qu'il n'arrivait pas à s'organiser chez lui pour effectuer sa charge de travail au regard de ses contraintes familiales, plus prégnantes à la maison le mercredi et le vendredi. Pas un manager n'a estimé, avec le recul, qu'un certain nombre de missions ouvertes au télétravail devaient en être exclues. Bravo. Mais nous devons attirer votre attention devant une évaluation sans nuances. Nous avons trois interrogations sur le fond de l'expérimentation. Vous n'indiquez pas dans le rapport la catégorie des agents ni leur niveau hiérarchique. Il est essentiel selon nous que l'ensemble des agents, dont les missions le permettent, puisse disposer de cette possibilité. Vous n'indiquez pas non plus la proportion femmes-hommes de ces agents qui télétravaillent. Je vais rebondir sur l'histoire du mercredi. Je pense que vous y avez pensé, Madame la Présidente. Cet élément n'est pas un élément central, toutefois, nous devons prendre garde à ce que les femmes qui sont déjà les premières à travailler en temps partiel, ne soient pas par ailleurs incitées à télétravailler et à diminuer d'autant les interactions avec leurs collègues. Nous savons que vous allez y prendre garde.

Enfin, avez-vous prévu de suivre dans le temps les télétravailleurs sur leur accès aux formations et sur l'évolution de leur carrière en différentiel avec leurs collègues qui ne télétravaillent pas ? Voici peut-être une piste intéressante. Nous devons rester attentifs à ne pas créer paradoxalement une catégorie d'agents qui disposent de moins de droit de formation ou de capacité d'évolution de carrière. Comme sur l'ensemble des délibérations relatives aux ressources humaines, notre groupe ne prendra pas part au vote, mais vous l'avez compris, chers collègues, nous portons un intérêt particulier aux nouvelles formes de management mises en œuvre par les services.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BOUGEARD. Ma réaction spontanée est que les agents sont traités comme les autres. Il n'est pas question qu'ils aient moins de formation que d'autres. Si cela arrange les femmes de travailler le mercredi, pourquoi pas. Mais peut-être que les hommes se mettront à télétravailler le mercredi aussi. Nous verrons l'année prochaine lorsque nous ferons le bilan. Nous penserons à vos questions et nous essaierons d'y répondre plus précisément.

Madame BERTHY

Quelle vision archaïque. Je n'en dirai pas plus.

Monsieur BOUGEARD

Je vais vous donner ma déclaration écrite. Peut-être que je n'ai pas mis les ponctuations et l'intonation au bon endroit. Nous disons bien qu'il ne faut pas catégoriser et qu'il ne faut pas stigmatiser. C'était le sens de mon propos. Je suis désolé si vous ne l'avez pas compris, Madame BERTHY. Mais je pourrai vous expliquer.

Madame CAVECCHI

Le sujet du mercredi et du vendredi est juste une constatation. Après ces échanges intéressants, je vous propose de passer au vote. Je pense que vous votez avec nous. Je vous remercie pour ce bilan.

Adoption à l'unanimité des votants

Je vais passer au rapport 2-70. Je vais donner la parole à Madame RAFAITIN. Il s'agit de la création d'un emploi au service de la Protection Maternelle Infantile et de la Planification Familiale.

2-70 Création d'un emploi au service de la Protection Maternelle Infantile et de la Planification Familiale (PMI/PF) à la Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille.

Madame RAFAITIN

Dans le cadre de la poursuite de la démarche de reprise en gestion directe des centres de Protection Maternelle et Infantile, c'est-à-dire au 31 août 2018, au titre de la convention relative au fonctionnement du centre de protection PMI qui lie le Conseil départemental à la commune de Méry-sur-Oise, il est proposé de procéder à la création d'un emploi de secrétaire à temps complet et d'ouvrir au cadre d'emplois des adjoints administratifs de catégorie C. Dans la continuité des précédentes ré-internalisations des centres PMI, cette opération est menée dans le but de rationaliser la gestion et le fonctionnement, tout en continuant d'offrir aux familles et à leurs enfants des prestations de qualité.

Cette proposition n'aura pas d'incidence sur le budget départemental. Le coût de cette création d'emplois à hauteur de 37 958 € est compensé par la cessation du remboursement à la commune des salaires et frais de gestion.

Madame CAVECCHI

Le rapport sera adopté à la majorité. Non-participation de l'opposition.

Adoptée à l'unanimité des votants

Nous passons au rapport 2-71. Nous restons dans la Direction des Ressources humaines. Je laisse la parole à Madame Agnès RAFAITIN. Il s'agit d'ajustements d'effectifs en lien avec les besoins des services et de nos priorités.

2-71 Création/suppression d'emplois à la Direction des Ressources Humaines, à la Direction de l'Offre Médico Sociale et à la Direction de la Vie Sociale. Revalorisation du taux horaire de vacation des Conseillères conjugales et modification du régime indemnitaire pour les Cadres de santé, Puéricultrices et Infirmières.

Madame RAFAITIN

Ce rapport s'établit en trois volets. Le premier volet est la mesure d'évolution organisationnelle avec la création et la suppression de postes dans divers services. Le second est la revalorisation du taux horaire de vacation des conseillères conjugales. Le troisième est l'ajustement du régime indemnitaire des cadres de santé, des puéricultrices et des infirmières.

Concernant le premier volet, il y a l'ajustement de l'organisation de la Direction de l'Offre Médico Sociale, la DOMS, avec la création de trois postes et la suppression de quatre postes. A la DRH, il y a création de neuf postes avec suppression de 11 postes. Le tout, la balance de ce compte, produit une diminution de trois postes, et donc une économie de 49 950 €.

Concernant la revalorisation du taux horaire des vacataires conjuguales, qui, je le rappelle, exercent au sein des centres de planification et d'éducation familiale du Département, elles sont en charge d'accompagner les couples, les jeunes et les personnes isolées. Par délibération de juin 1999, la Commission permanente a décidé de fixer la rémunération de ces conseillères conjuguales. En raison des revalorisations successives du SMIC, les rémunérations sont de 9,88 € horaire. Il est proposé d'appliquer les mêmes principes que ceux retenus en 1999 et de porter le taux horaire de vacation à 12,20 € pour les vacataires ayant une formation de psychologue et à 10,72 € dans les autres cas. L'impact budgétaire de cette mesure s'élève à plus de 13 500 €.

Concernant le troisième volet de ce rapport, il s'agit de l'ajustement du régime indemnitaire des cadres de santé, des puéricultrices et des infirmières. Pour cela, il s'agit de modifier l'article 10 de la délibération 1-45 du 11 juillet 2003. Cet article prévoit quels sont les grades sur lesquels les agents peuvent percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. La DRH veut autoriser exceptionnellement et préalablement le paiement d'heures supplémentaires lorsque l'agent n'a pas la possibilité de récupérer sans incidence sur la continuité du service. Cet article 10 ne prévoit pas que les puéricultrices, les infirmières et les cadres de santé puissent bénéficier d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Il vous est donc proposé d'ouvrir cette possibilité qui reste exceptionnelle pour les agents de catégorie A, et lorsque les agents sont amenés à exercer des fonctions sur plusieurs unités pour compenser temporairement les vacances de postes sur une période suffisamment longue.

Madame CAVECCHI

Merci. Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Nous passons au vote. Nous n'avons pas de participation de l'opposition.

Adoption à l'unanimité des votants

Je passe au rapport 2-72. Il s'agit de la cession des anciens locaux de la sous-préfecture de Montmorency au profit de Monsieur Thomas KALCAN sur une emprise de 4 071 m². Je laisse la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE.

2-72 Commune de Montmorency - Cession des locaux de l'ancienne sous-préfecture de Montmorency et d'une emprise de 4 071 m² au profit de Monsieur Thomas KALCAN ou toute entité juridique pouvant s'y substituer.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. C'est un sujet sur lequel nous avons déjà beaucoup discuté par le passé. Il s'agit de signer une promesse de vente au profit de Monsieur KALCAN ou toute entité juridique pouvant s'y substituer, pour un prix de 1,025 M€. Nous avons tous en mémoire que la Sous-préfecture a été transférée de Montmorency à Sarcelles, que les services ont définitivement quitté les lieux en 2009. Il faut rappeler que nous avons délibéré suite au montant de la DDFIP qui avait été prévu initialement à 1,684 M€, que tous les projets qui nous ont été présentés jusqu'à aujourd'hui ne répondaient pas aux contraintes, notamment du plan d'exposition au bruit. Il est proposé de procéder à la cession au prix de 1,025 M€, le prix ayant été validé par la DDFiP, cela restera dans l'esprit de ce qui a été convenu avec l'opérateur et la Mairie de Montmorency, afin que le projet présenté soit conforme au souhait de la Mairie de Montmorency, par rapport à son droit des sols. Nous avons un avis favorable unanime de la deuxième Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Gérard. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous changeons de Commission. Nous passons à la quatrième Commission, au Développement durable, Culture, Tourisme et Patrimoine. Nous passons au rapport 4-19, programme d'actions et partenariat 2018 dans les espaces verts départementaux et plan de gestion du parc de Grouchy. Nous avons des trésors verts à protéger et c'est ce que le Département s'engage à faire de façon très régulière. En plus, des espaces verts sont dans des lieux installés chargés d'histoire, comme le sont l'Abbaye de Maubuisson, le parc de Grouchy et le musée de Guiry-en-Vexin. A deux niveaux, nous en sommes les protecteurs officiels. Pour cela, je fais confiance à Monsieur DESSE et je lui laisse la parole pour présenter ce rapport.

4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-19 Programme d'actions et partenariat 2018 dans les espaces verts départementaux et plan de gestion du Parc de Grouchy.

Monsieur DESSE

Merci, Madame la Présidente. Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée départementale le programme de travaux à réaliser sur l'année 2018 pour les parcs et espaces verts départementaux. Le Département du Val d'Oise est propriétaire de 29 espaces verts pour une superficie d'environ 50 ha, classés en trois catégories, les parcs emblématiques, comme l'abbaye de Maubuisson ou le parc de Grouchy, les jardins, comme ceux du Musée de l'Outil et de la Maison du Docteur Gachet, et les espaces verts d'accompagnement du bâtiment, tels le Campus, qui est en pleine réfection, ou la Palette.

Pour les parcs emblématiques, nous engageons l'aménagement du parc de l'abbaye de Maubuisson, à Saint-Ouen l'Aumône, afin de renforcer l'identité patrimoniale du site, d'accroître la biodiversité par la gestion végétale différenciée, d'améliorer le fonctionnement et l'accueil des visiteurs.

En ce qui concerne le plan de gestion du parc de Grouchy, en 2017, le Département a lancé son élaboration qui s'achèvera cette année. Il portera sur le diagnostic écologique du parc, intégrant une approche historique et paysagère.

En ce qui concerne les jardins et les espaces verts, pour l'année 2018, le programme de travaux d'entretien et d'aménagement sur l'ensemble des jardins et espaces verts comprend des travaux classiques de sécurisation, des aménagements de massifs, des travaux sylvicoles et de régénération des boisements au parc de Grouchy, la mise en valeur de vestiges, l'implantation de mobilier au musée archéologique.

L'ensemble de cette programmation représente un budget de 305 000 € en fonctionnement et 115 000 € en investissement. Ce rapport a été approuvé à l'unanimité de la quatrième Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Daniel. Je ne vois pas de remarques. Je pense que c'est le même vote. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité

Je vais laisser la parole à Monsieur DESSE pour le rapport suivant. Il s'agit de la participation de notre Département à l'Agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France. Nous devons désigner aussi un Conseiller départemental pour siéger au sein de l'agence.

4-20 Participation du Département à l'Agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France (ARB-IDF) et désignation d'un Conseiller départemental pour siéger au Comité des partenaires.

Monsieur DESSE

Le présent rapport a pour objet de renouveler l'engagement du Département en faveur de la biodiversité aux côtés de l'Etat et de la Région d'Ile-de-France, devenant partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France, organisme que nous connaissions sous le nom de Natureparif.

Le Département du Val d'Oise porte une politique volontaire en faveur de la biodiversité depuis près de 20 ans, notamment à travers sa compétence espaces naturels sensibles. En 2009, il est devenu membre de Natureparif pour développer les partenariats et les actions en faveur de la biodiversité sur le territoire du Val d'Oise. En 2015, il a lancé sa propre stratégie départementale en faveur de la biodiversité. En avril 2018, la Région d'Ile-de-France, l'Etat, l'Agence Française pour la Biodiversité, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France, l'Agence de l'Eau, Seine Normandie, ont lancé la première Agence Régionale de la Biodiversité qui se substitue à Natureparif.

Les Départements sont invités à s'associer à l'Agence Régionale de la Biodiversité. La nouvelle organisation de l'agence sera rattachée à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme, comme Département dédié à la biodiversité. La gouvernance est assurée par un directoire de 19 membres et par un comité et des partenaires qui réunissent l'ensemble des acteurs de la biodiversité en Ile-de-France, à savoir les associations, les représentants des Départements et des intercommunalités, les gestionnaires des aires protégées et les organismes de recherche et des entreprises.

Le comité des partenaires émet un avis sur le bilan annuel d'activité et sur le programme d'actions de l'année suivante. Il existe un collège spécifique pour les Conseillers départementaux dont un unique représentant aurait le droit d'être membre du directoire de l'ARB. Il est proposé de poursuivre l'engagement du Département en faveur de la biodiversité aux côtés de l'Etat et de la Région d'Ile-de-France, en proposant notre participation à l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile-de-France dans le cadre d'un appel à candidatures pour devenir partenaire.

La participation du Département du Val d'Oise implique le versement d'une subvention annuelle de 5 000 €, identique à celle versée à Natureparif, et la désignation d'un représentant du Département. Ce rapport a reçu un avis unanime de la quatrième Commission.

Madame CAVECCHI

Merci. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Tout le monde est unanime.

Adoption à l'unanimité

Je vous propose Monsieur Daniel DESSE comme représentant.

Je passe au rapport 4-21, avec la participation du Département à l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses pour la lutte Anti-vectorielle au titre de l'année 2018. Je me tourne spontanément vers le sénateur BAZIN, qui connaît ces sujets par cœur, qui sont très importants, car cela peut être très désagréable et avoir des conséquences importantes.

4-21 Participation du Département à l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ) pour la lutte Anti-vectorielle au titre de l'année 2018.

Monsieur BAZIN

Merci, Madame la Présidente pour cette introduction. Il s'agit de verser des subventions à l'Entente Interdépartementale de Lutte contre les Zoonoses, à plusieurs titres. D'une part, pour notre participation habituelle, et j'y reviendrai, à hauteur de 8 920,21 € pour 2018, d'autre part, une participation en fonctionnement et en investissement respectivement de 22 100 € et de 10 000 € pour la lutte Anti-vectorielle, et enfin, une participation supplémentaire de 4 350 € pour la cartographie de l'Echinococose. L'Entente Interdépartementale a été créée au moment où la rage sévissait dans notre pays, la rage dite sauvage, propagée par les renards. Elle s'est progressivement éteinte dans les années 80, mais jusqu'au début des années 90, cela a été un problème important, y compris sur le territoire valdoisien, car nous avons une quantité de renards enragés. Grâce aux politiques publiques, nous n'avons eu aucun cas de transmission à l'homme nulle part en France lors de cette crise sanitaire importante. Voilà une preuve de l'efficacité des mesures qui avaient été prises à l'époque. La rage s'est éteinte, car nous avons vacciné les renards par voie orale. Elle existe encore à l'Est de l'Europe. Elle peut exister de façon temporaire sur notre territoire, car certaines personnes apportent des animaux domestiques, chiens et chats, principalement des chiens, sans respecter les règles qui sont pourtant précises. Le manquement est sévèrement réprimé. Il arrive tous les trois ou quatre ans qu'une personne revienne avec un chien d'Afrique du Nord et que nous ayons une panique sanitaire. La dernière fois, un chat a été ramené en Ile-de-France et il a fini par mourir à Argenteuil. Un vétérinaire d'origine marocaine a eu les bons réflexes que tout le monde n'aurait pas eus, car il avait une culture particulière de précaution vis-à-vis de la rage.

Une deuxième maladie a été prise en compte, qui est aussi liée au renard, que nous appelons l'échinococose alvéolaire, une maladie parasitaire, qui se propage par les excréments des renards, lesquels contaminent les fruits ou les légumes au sol, que nous pouvons consommer. Une fois que nous avons consommé ces fruits parasités, se développe une maladie hépatique. La larve du vers qui se trouve dans l'intestin du renard peut se développer normalement dans les viscères des campagnols et des petites souris et mulots divers que nous avons dans les sous-bois. Si elle est consommée par un homme, elle se développe dans le foie et provoque les mêmes symptômes qu'un cancer du foie. Il s'agit d'une maladie incurable pour laquelle il faut prendre des médicaments toute sa vie, une chimiothérapie, pas dans le sens cancéreux, mais un médicament chimique que nous devons prendre jusqu'à la fin de nos jours.

Nous avons adhéré à l'ELIZ en 2002. Nous n'allons pas faire modestie exagérée sur ma forte suggestion à l'époque pour que nous puissions participer aux travaux de diagnostics sur notre Département avant de donner l'alerte et d'informer nos concitoyens sur la présence de cette maladie et des risques qui y sont liés. Ce travail a continué. Vous avez largement la moitié de la France concernée. C'est venu de l'Est progressivement, et nous devons en avoir jusqu'en Seine-Maritime et largement en dessous de l'Auvergne, dans toute la partie Est, Grand Est, donc les deux moitiés de la France sont concernées. Vous pourrez aller voir les cartes sur le site de l'ELIZ. Nous vous proposons de continuer ce travail pour la somme de 4 350 €, en plus de notre cotisation annuelle, qui est modeste, pour payer les analyses. Autant j'étais réticent auparavant sur ces cartographies, car les moyens d'analyse étaient largement biaisés, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de faux négatifs et positifs, autant aujourd'hui, avec les moyens modernes de diagnostic, nous frôlons les 100 % d'exactitude sur les tests réalisés. Nous analysons les excréments de renards pour savoir s'ils portent le vers de la larve qui peut rendre malade l'espèce humaine.

Nous vous proposons une subvention en fonctionnement et investissement au titre de la lutte Anti-vectorielle. Tout cela provient d'une compétence qui est celle du Département. Nous avons étudié cela de très près il y a environ trois ans, parce que l'ARS nous a alertés, car elle avait la mission de diagnostic précoce, avant que les moustiques soient installés, de la présence du moustique tigre sur le territoire d'Ile-de-France. Il en a même été diagnostiqué sur quelques communes du Département, notamment Sannois et Taverny, si ma mémoire est bonne, à un niveau où sa présence a été juste relevée et où il n'a pas été considéré comme actif, c'est-à-dire se reproduisant réellement sur le territoire. Lorsque le moustique tigre est absent, nous sommes au niveau 0A, lorsqu'il est présent et inactif, c'est le niveau 0B, et lorsqu'il est présent et actif, c'est un niveau 1, avec des niveaux supplémentaires. Dans le Val-de-Marne, il a été considéré comme présent et actif et cette année, il est présent et actif dans les Hauts-de-Seine. Il a été présent et actif à Paris. Nous sommes donc très proches.

La loi nous fait obligation, lorsque nous dépassons le niveau zéro, de prendre le relais sur les diagnostics de surveillance et éventuellement de traiter autour des cas qui seraient apparus des maladies transmises par le moustique tigre. Ce dernier transmet des virus, la dengue, le chikungunya, le zika et un autre que j'oublie. Jusque-là, dans notre territoire, nous n'avons pas eu de cas autochtones. Les cas qui ont été constatés sont des cas de personnes qui ont attrapé ces maladies lors de leur voyage à la Réunion, aux Antilles, en Amérique du Sud, etc. Il n'y a pas eu intervention du moustique pour transmettre à partir du voyageur ici ces maladies à d'autres habitants.

Si cette maladie est diagnostiquée, le médecin va s'inscrire dans un réseau d'information, qui va nous redescendre cette information, car nous devons traiter autour du logement de la personne, et si besoin, tuer les moustiques tigre autour du logement de cette personne pour qu'elle ne contamine pas les voisins. Il faut savoir que c'est assez pertinent comme organisation, car le moustique tigre est paresseux. Il ne se déplace que de quelques dizaines de mètres, très progressivement. Si nous tuons assez correctement le moustique tigre autour du domicile de la personne infectée par le virus, nous devons pouvoir faire la prévention de la transmission de ces maladies, car trois ou quatre virus peuvent être transmis.

Il y a trois ans, l'Etat nous a signifié que cette lutte Anti-vectorielle relevait de nos compétences et il a proposé lors d'une réunion en préfecture de Région, sous l'autorité de l'excellent Préfet CARENCO, de créer une entente de démoustication au niveau régional de l'Ile-de-France, en nous proposant un budget de 3 M€ et un premier ticket d'entrée à 150 000 € pour la première année. Je lui ai dit que cette idée était très bien, mais que nous allions faire autrement. Un tel niveau ne me paraissait pas raisonnable. J'ai suggéré, et nous avons sollicité en ce sens l'Entente interdépartementale pour s'appuyer sur ses moyens et les compléter en recrutant un entomologiste spécialisé et quelques moyens investissements et de moyens informatiques pour faire face à la situation. Aujourd'hui, nous sommes en état de répondre à notre responsabilité pour 22 000 € de fonctionnement et 10 000 € d'investissement. Il y aura quelques compléments sur les années à venir, très loin de ceux qui avaient été envisagés.

Il y a eu une tentative de l'Etat assez curieuse, puisque les trois ministères concernés ne sont pas d'accord entre eux pour reprendre la surveillance et la lutte Anti-vectorielle et nous transmettre comme compétence la démoustication au titre de la lutte contre les nuisances. Nous ne sommes plus dans le fait de démoustiquer autour des cas éventuels de zika, de chikungunya ou de dengue, nous sommes dans l'idée de tuer tous les moustiques partout. C'est ce que font d'autres Ententes interdépartementales, notamment dans le Sud et dans l'Ouest de la France, avec des moyens considérables qui sont de l'ordre des M€. Ce sont des conditions de prolifération des moustiques tout à fait différentes dans ces territoires, avec des enjeux économiques considérables, puisque cela a permis de développer le tourisme sur ces régions. Nous ne sommes pas dans une situation comparable. Nous devons être attentifs aux initiatives de l'Etat qui a d'abord, semble-t-il, cru pouvoir, pardonnez-moi la trivialité, refiler la compétence par voie de décret, et qui a réalisé que cela relevait du législateur. Ils se sont calmés sur ce point, mais nous devons rester vigilants.

Il vous est proposé de continuer notre surveillance contre l'échinococcose et notre participation à l'ELIZ, ce qui me paraît prudent et à des tarifs raisonnables pour protéger nos populations, et dans le cadre de nos compétences, et de mettre en œuvre cette compétence de lutte Anti-vectorielle autour des cas déclarés d'arbovirose, et de nous mettre en situation pour lutter contre le moustique tigre par des moyens tout à fait raisonnables par rapport à ce qui avait été un temps envisagé. Je vous engage vivement à confirmer l'avis favorable à l'unanimité de la Commission et l'avis conforme de la deuxième.

Madame CAVECCHI

Je pense que nous n'y manquerons pas. Merci de cette intervention très complète et intéressante, car il ne s'agit pas vraiment de notre domaine. J'ai regardé les photos du moustique tigre. J'avais l'autre jour dans mon bureau un moustique avec des ailes à rayures. Je pensais que c'était un moustique tigre. Je n'ai eu aucune pitié. Je l'ai écrasé immédiatement. En regardant les photos, je me suis aperçue que c'était le corps qui avait des rayures.

Monsieur BAZIN

Une précision utile pour la santé de nos collègues, le moustique tigre possède une particularité par rapport aux autres moustiques, c'est un moustique diurne. Il vous attaque le jour. Les autres préfèrent attendre le crépuscule et la nuit. La meilleure prévention est de ne pas avoir d'objets qui conservent de l'eau, même en petites quantités autour de la maison. Il faut très peu d'eau pour que la femelle du moustique pondre ses œufs et que les larves se développent en moustique.

Monsieur SEIMBILLE

A la Commission, nous avons eu la présence de l'Entente, qui va devenir un syndicat mixte ouvert, suite à la loi NOTRe. Il y a eu une présentation très intéressante. Nous avons demandé qu'elle soit transmise. Nous avons un rôle de démultiplication de cette communication. Je me faisais la réflexion que si je n'avais pas été élu Conseiller général, maintenant Conseiller départemental, je n'aurais pas été informé comme nous le sommes. Les conséquences de tout ceci méritent que nous soyons des vecteurs de communication à l'échelle de nos communes et autres.

Monsieur BOUGEARD

Ce que nous a retranscrit hier Gérard SEIMBILLE en Commission était passionnant. Je pense que ce sont de vrais sujets. Même si nous avons souri au départ, il y a un vrai problème de santé publique. Je m'associe à toi, Gérard, pour une fois. Il serait intéressant de faire une présentation à l'ensemble des élus, car c'est notre rôle de porter sur nos cantons ces problématiques.

Monsieur DESSE

J'ai assisté également à cette 4^e Commission dont je fais partie. Nous envisageons d'organiser un petit-déjeuner à la rentrée sur le sujet. Nous pourrions donner des informations, à un maximum d'associations notamment.

Madame CAVECCHI

Sans affoler tout le monde, si je puis me permettre.

Tout le monde est-il favorable à cette délibération ? Je vous remercie, Monsieur BAZIN.

Adoption à l'unanimité

Je vais laisser la parole à Gérard LAMBERT-MOTTE pour quelques délibérations qui sont importantes et qui concernent les affaires culturelles et notre patrimoine. Vous savez combien nous y sommes attachés. Nous allons commencer par la Fondation de Royaumont avec le rapport 4-22.

4-22 Fondation Royaumont : subventions de fonctionnement et d'investissement 2018.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci, Madame la Présidente. Le contrat d'objectifs et de moyens quinquennal entre la fondation Royaumont et le Département, l'Etat et la Région d'Ile-de-France s'achève en 2018. Le prochain contrat qui couvrira la période 2019-2023 est en cours de discussion. La Fondation Royaumont compte parmi les plus anciens centres culturels de rencontres européens. Elle constitue une institution d'exception avec des équipes d'une grande compétence. Les objectifs de la fondation s'articulent autour de cinq axes principaux : l'accompagnement des artistes, la production, la diffusion, l'action territoriale et la fréquentation du monument historique, ainsi que des investissements nécessaires à sa préservation. Pour l'année 2017, après une année 2016 exceptionnelle en raison des investissements de l'Elysée, l'activité de la fondation a retrouvé une vitalité remarquable en 2017. Elle a accueilli 64 053 visiteurs.

Les principales actions de la programmation culturelle sont les festivals. Il y a eu 35 spectacles et concerts, la diffusion hors les murs, 55 concerts et spectacles, les ateliers résidence, 20 ateliers de formation professionnelle, trois ensembles, et cinq artistes en résidence. L'action territoriale avec les communes proches, 360 séances d'atelier et 20 représentations de spectacle jeune public.

Le budget de fonctionnement 2017 qui était d'un montant de 8 294 300 € traduit un haut niveau d'activité. Les charges de structure ont été maîtrisées de façon à préserver l'équilibre budgétaire. L'année 2017 présente un résultat positif de 9 500 €. 2016 avait affiché un résultat négatif en raison de la fermeture partielle du site. En 2018, la fondation confirme sa mission principale d'accompagnement d'artistes professionnels en donnant la priorité aux résidences, à la recherche et à la formation. Pour l'édition 2018 du festival, 40 spectacles et concerts seront présentés du 25 août au 7 octobre.

La fondation déploie aussi de nombreuses propositions à destination du jeune public, avec des parcours jeux, des visites et des ateliers pédagogiques.

Le budget prévisionnel 2018 représente un montant total de dépenses de 8 428 900 € et en recettes, de 8 506 103 €. Il fait apparaître un excédent prévisionnel de 77 203 €, nécessaire pour contribuer à résorber le déficit 2016, ainsi que cela a été initié en 2017.

Compte tenu de l'intérêt artistique et culturel que représente le projet de la Fondation Royaumont et de son rôle dans le rayonnement départemental, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 1 141 300 € pour l'année 2018. Je propose aussi de lui attribuer comme chaque année une subvention de 6 403 € au titre de l'entretien du monument historique.

En ce qui concerne l'investissement, le plan pluriannuel de travaux a fait l'objet de l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme adoptée lors de la séance de l'Assemblée départementale du 19 février 2016. Ce montant global est de 588 000 €, avec une répartition des crédits de paiement de 250 000 € en 2017, 250 000 € en 2018, et 88 000 € en 2019, comme voté par l'Assemblée départementale en mars dernier. Ces programmes de travaux sont aussi soutenus par l'Etat, la Région d'Ile-de-France et des mécènes. Ainsi restaurée, l'abbaye de Royaumont, classée à l'inventaire des monuments historiques en 1927, a retrouvé un nouvel éclat pour la fréquentation de professionnels, d'artistes et de visiteurs, sans oublier les personnes à mobilité réduite. Des travaux urgents complémentaires sur le Monument historique sont à prévoir.

En ce qui concerne le programme d'investissement 2018-2019, la fondation doit faire face en urgence à des travaux d'aménagement et d'équipement pour lesquels une autorisation de programmes d'un montant global de 282 000 € a été votée au budget supplémentaire 2018. Je vous propose d'accorder à la fondation une subvention d'investissement de 150 000 € en 2018 et de 132 000 € en 2019, au titre du programme d'investissement 2018-2019. Ce rapport a reçu un avis favorable unanime des 2^e et 4^e Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur LAMBERT-MOTTE. J'ai quelques renseignements par rapport au travail qui est réalisé avec les équipes de Royaumont et les collèges. Je ne rentrerai pas dans le détail. Il y a eu du travail avec le collège Martin Luther King de Villiers-le-Bel, Jacques Monod de Beaumont, Aimé Césaire d'Ezanville, Truffaut de Gonesse, les classes CHAM de Taverny et Jouy-le-Moutier, Doisneau de Gonesse, Matisse de Garges. La fondation a accueilli, dans le cadre d'ateliers pédagogiques, plus de 5 700 enfants, des classes en résidence avec un projet bac à Gonesse, Sarcelles et Saint-Ouen l'Aumône, des jeunes publics, des sorties scolaires, avec plus de 17 000 enfants qui sont venus. Plus de 18 représentations jeune public dans le cadre du festival de Royaumont, avec 1 200 enfants accueillis. C'est une tranche d'âge de 7 à 18 ans, qui augmente régulièrement sur le site, dans le travail réalisé avec l'Education nationale, auquel le Directeur est très attentif et s'engage fortement avec ses équipes.

Monsieur BOUGEARD

Merci de ces précisions. Cela a manqué dans la délibération. Nous trouvions qu'il était important d'insister à nouveau. Il s'agit de notre cœur de cible, entre guillemets. Il est important d'avoir notre public captif. Merci pour ces excellents résultats.

Madame CAVECCHI

Il m'est arrivé de me retrouver à Royaumont lors d'une visite. Je suis restée avec des élèves de Garges qui étaient sous le choc culturel. Ils ne bougeaient pas et écoutaient attentivement. C'était assez émouvant.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

J'ajoute qu'en 2017, Royaumont a établi un record. Ils ont accueilli 17 000 enfants.

Madame CAVECCHI

Après ce joli rapport, nous ne pouvons qu'être unanimes.

Adoption à l'unanimité

Je vous remercie.

Nous allons sauter de la Fondation Royaumont au château de la Roche-Guyon.

4-23 Subventions de fonctionnement et d'investissement 2018 à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du château de La Roche-Guyon.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci, Madame la Présidente. En 2017, le château a accueilli 80 135 visiteurs, soit une hausse de 9,4 % par rapport à l'année 2016. La programmation culturelle était très diversifiée, avec la représentation de trois expositions, dont l'exposition "Hubert Robert et la Fabrique des jardins" consacrée pour la première fois à ce peintre paysagiste.

L'EPCC accueille chaque année une dizaine de compagnies ou d'artistes en résidence qui viennent préparer et nourrir un travail artistique. Les domaines de l'art contemporain, de l'écriture et de l'histoire du site ont été abordés sous des formes de conférences et d'ateliers. "Plantes, plaisirs, passions", le rendez-vous annuel des passionnés de jardin se déroulait le premier week-end de mai, avec 4 155 visiteurs. Cette thématique jardin a été enrichie par des animations et des formations tout public. Des actions pédagogiques ont été menées auprès de 11 777 scolaires et 1 681 jeunes en dehors du temps scolaire. Le château de la Roche-Guyon a aussi accueilli les 450 collégiens de Collège à l'honneur qui ont participé aux résidences artistiques et aux actions menées par les Directions de l'Action culturelle, de l'Environnement et du Développement durable et de l'Education et des collèges du Département. Comme tous les ans, le château participe aux événements nationaux, tels que la Nuit des étoiles, la Journée européenne du patrimoine et accueille des événements organisés par des associations caritatives.

En 2018, la programmation culturelle veut renouveler tout en suivant les mêmes types d'actions, expositions ou résidences, conférences, actions culturelles tout public, actions pédagogiques, master classes, concerts, rendez-vous nationaux et animations liées au jardin.

En fonctionnement, le budget principal prévisionnel de 2018 est établi à hauteur de 2 310 306 €, auxquels s'ajoute le budget annexe dédié à la boutique, prévoyant 324 685 € de dépenses. Compte tenu de l'intérêt culturel et touristique du château de la Roche-Guyon, je vous propose d'attribuer à l'EPCC une subvention de fonctionnement de 1 240 115 €, incluant une aide de 24 000 € destinés au strict entretien du monument historique.

En ce qui concerne l'investissement, l'EPCC du château de La Roche-Guyon entreprend trois chantiers de restauration : la terrasse des chapelles et l'accès au réservoir et les travaux de sauvegarde du théâtre.

Pour rappel, la délibération a été adoptée par le Conseil départemental le 25 mai dernier pour octroyer des subventions d'investissement départementales à hauteur de 310 032 € pour la terrasse des chapelles et l'accès au réservoir et 48 937 € pour le théâtre. La Direction générale des affaires culturelles du ministère de la Culture, ainsi que Conseil régional d'Ile-de-France apportent également leur soutien pour ces travaux. Je vous propose de lui accorder une subvention d'investissement de 75 000 € pour le programme annuel. Avis favorable unanime des 2^e et 4^e Commissions.

Madame CAVECCHI

Pardon de dire cela, mais il est très important que nous puissions participer et encourager. Cette ouverture pour les jeunes est importante.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Madame la Présidente, je ne participe pas au vote.

Adoption à l'unanimité des votants

Nous restons dans la culture et nous allons écouter un peu de musique. Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE va nous expliquer tout cela.

4-24 Festivals 2018 d'envergure départementale

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Il est proposé dans ce rapport de soutenir l'édition 2018 de six festivals et de leurs actions qui leur sont liées en raison de leur rôle structurant pour le territoire en accordant un montant total d'aide de 609 050 €.

Tout d'abord, le Festival d'Auvers-sur-Oise, que tout le monde connaît, de renom international, consacré à la musique. Il présente un programme d'excellence en matière de diffusion du répertoire classique, de la création contemporaine. Il contribue à l'émergence de jeunes artistes et accompagne leur début de carrière en éditant leur premier disque grâce à son label "DiscAuverS". En 37 ans d'existence, le festival a accueilli plus de 13 000 artistes et a conquis de nombreux publics, notamment 15 000 scolaires sensibilisés. L'édition 2017 du festival a touché 6 752 spectateurs. La 38^e édition s'est déroulée du 1^{er} juin au 4 juillet 2018. Le festival mène de nombreuses actions en partenariat, dont une master classe avec des étudiants des conservatoires à Rayonnement Régional d'Ile-de-France. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 219 000 € pour l'édition 2018 du festival.

Le Festival baroque de Pontoise a été créé en 1986. Il contribue à la redécouverte du patrimoine musical des XVII^e et XVIII^e siècles, en lien avec les autres arts baroques, comme la danse, la poésie et le théâtre. Il s'entoure d'ensembles musicaux français et internationaux qui interprètent des répertoires profanes et sacrés exclusivement avec des instruments d'époque. En 2017, 4 200 spectateurs, dont 1 865 scolaires ont assisté au concert. Le 33^e Festival baroque de Pontoise aura lieu en septembre et octobre 2018. Il aura pour thème "l'éloge de la folie". Il célébrera le 350^{ème} anniversaire du compositeur François COUPERIN. Le nouveau Directeur artistique Pascal BERTIN assurera la programmation pour 2019.

Compte tenu de sa qualité artistique et de son rayonnement, il est proposé d'attribuer au Festival baroque de Pontoise une subvention de 80 000 € au titre de son édition 2018.

Le Festival Jazz au fil de l'Oise est présent sur notre territoire depuis 23 ans. Les artistes émergeant y croisent des musiciens confirmés, avec un rayonnement international. L'édition 2017 a réuni plus de 11 000 spectateurs dans une vingtaine de communes de notre Département. Le festival se déroulera du 6 octobre au 16 décembre, dans une trentaine de communes et lieux valdoisiens. La programmation proposera une ouverture vers l'Afrique avec trois projets d'envergure, dont une création, des concerts en partenariat avec les conservatoires de Persan, de Vauréal et de Cergy-Pontoise, et une création portée avec la nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise est du Val d'Oise. Il est proposé d'attribuer au festival Jazz au fil de l'Oise une subvention de 39 000 € au titre de son édition 2018.

Le Festival Musical d'Automne de Jeunes Interprètes, le FMAJI, promeut chaque année en février trois jeunes interprètes français ou européens et leur permet de jouer plusieurs programmes différents avec orchestre. Lors du 32^e concours en février 2018, le premier prix du festival, le prix Pierre Salvi du Conseil départemental, a été attribué à Simon PHILIPPEAU, tromboniste de 23 ans. Le programme 2018 mettra les lauréats à l'honneur entre octobre et décembre avec six concerts dans les villes de l'agglomération Plaine Vallée.

Il est proposé d'attribuer à l'association organisatrice du festival une subvention de 33 000 € au titre de l'édition 2018, ainsi que 3 050 € correspondant au prix Pierre Salvi attribué à Simon PHILIPPEAU pour l'édition 2018.

Le Festival théâtral du Val d'Oise a été créé en 1983. Il est aujourd'hui un événement du territoire qui contribue à la mise en réseau des lieux de diffusion et favorise l'éducation artistique des publics. Il joue depuis 35 ans un rôle fédérateur sur le territoire. Le festival négocie des contrats de cession avec des compagnies, afin de proposer aux communes des spectacles à coût réduit. L'édition 2017 a rassemblé 16 949 spectateurs. La 46^e édition du festival aura lieu dans une quarantaine de communes du Val d'Oise entre novembre et décembre 2018. Le festival accueille chaque année des artistes en résidence et organise de nombreuses actions culturelles en direction des publics, notamment théâtre ou chant, dans des communes du Vexin, qui seront développées et étendues à d'autres communes. La nouvelle directrice, Véronique LECULEE assurera la programmation 2019. Il est proposé d'attribuer une subvention de 191 000 € au Festival théâtral du Val d'Oise pour son édition 2018.

Le Fonds d'Aide à la Création Mutualisée (FACM) créée par le Festival théâtral du Val d'Oise mobilise les lieux et collectivités autour de la création. Le Conseil départemental participe à ce fonds en affectant chaque année une subvention à une compagnie sélectionnée pour le festival. En 2018, il est proposé de verser 8 000 € à la compagnie Le Laboo pour la création de son spectacle "Tout seul(s)".

Enfin, l'association Cap Domont qui organise depuis 2000 le Festival international du cirque du Val d'Oise à Domont. Véritable compétition internationale, le festival remet des prix lors d'une soirée de gala. L'association donne de la visibilité aux écoles de cirque du Département et met en place des actions de sensibilisation en amont des spectacles, comme des ateliers de cirque sous son chapiteau, pour les personnes âgées et les scolaires. Les collégiens du Val d'Oise bénéficient de la gratuité pour assister au festival. Plus de 12 000 personnes ont assisté à l'édition 2017 du festival. L'édition 2018 se déroulera les 5, 6 et 7 octobre et aura pour thème "250 ans de cirque, quelle évolution !" Il est proposé de reconduire la subvention de 36 000 € à l'association Cap Domont pour l'organisation de l'édition 2018. Ce rapport a reçu un avis favorable unanime des 2^e et 4^e Commissions.

Madame CAVECCHI

Très bien. Nous voyons que le Département est très impliqué sur l'ensemble de ces festivals. Je vous en félicite.

Monsieur BOUGEARD

Merci, Madame la Présidente. Nous soutiendrons sans réserve toutes ces délibérations. Il est toutefois à noter que pour Auvers-sur-Oise, un projet d'envergure, qui est même un événement phare du Département, il n'y aucune participation de la commune. Contrairement à ce qui se passe pour la musique baroque à Pontoise, pour le cirque à Domont, nous voyons une ligne à zéro pour la commune d'Auvers-sur-Oise, ce que nous considérons fort dommage.

Madame CAVECCHI

Nous pouvons le regretter, mais ce sont des problèmes qui concernent probablement la commune. Nous faisons toutefois notre travail. Je vais passer au vote. Toute l'Assemblée est favorable.

Adoption à l'unanimité

Je vais redonner la parole à Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE. Il va nous expliquer la mise en œuvre de la stratégie du Département en matière de politique touristique, ce qui est très important, notamment un soutien à Val d'Oise Tourisme. Nous sommes bordés par la Seine, traversés par l'Oise, survolés par des avions qui, je vous le rappelle, atterrissent à Roissy, avec énormément de voyageurs. Nous avons de magnifiques jardins, du patrimoine, tout ce qu'il faut pour accueillir des touristes.

4-25 Mise en œuvre de la stratégie du Département en matière de politique touristique : soutien à Val d'Oise Tourisme au titre de l'année 2018 - Résultats de la sixième édition de l'appel à projets touristiques innovants en Val d'Oise et proposition de soutien départemental aux lauréats.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Comme vous le savez, nous avons voté une stratégie touristique le 24 novembre dernier. Elle vise principalement à densifier et améliorer l'offre touristique du territoire. Cet objectif s'appuie sur le renforcement de la coopération à l'échelle de destinations touristiques appelées archipels d'attractivité touristique. Le premier point de cette délibération est le soutien à l'agence Val d'Oise Tourisme, qui a été créé en 1983.

Son rôle est de fédérer les acteurs du tourisme, en plus de ses missions historiques, d'ingénierie de promotion, d'accompagnement, d'animation et de commercialisation. Une réflexion est en cours pour faire évoluer ses missions, afin de répondre aux enjeux de la stratégie de développement touristique pour la période 2018-2022, accompagner notamment l'émergence de destinations touristiques que nous avons appelées les archipels. Ils sont au nombre de quatre, il y a le Vexin, la Vallée de l'Oise, Roissy Carnelle Pays de France et Forêt de Montmorency Rive de Seine. Accompagner également le développement de l'offre autour de grands sujets transversaux, notamment le tourisme fluvial, la clientèle internationale, la transformation numérique et l'itinérance pédestre et le cyclotourisme.

Dans la mise en œuvre de son programme 2018, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 752 000 €, identique depuis 2014, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 20 000 € pour la poursuite des actions de promotion et la qualification des offres en direction des clientèles internationales, identique là aussi à celle qui avait été versée en 2014.

Autre point de cette délibération, cela concerne le résultat de la 6^e édition de l'appel à projets touristiques innovants. Pour rappel, au cours des cinq premières années, 41 projets ont été sélectionnés pour un soutien départemental de près de 585 000 € et un montant global d'investissement à hauteur de 5,5 M€. Huit des 16 projets ont donc été retenus. Cette année, nous présentons les projets par archipels. Nous collons à notre stratégie.

Sur l'archipel de la Forêt de Montmorency et Rives de Seine, la Communauté d'agglomération Plaine Vallée propose une expérience de promenade innovante en forêt de Montmorency par le biais d'une application mobile gratuite, en partenariat avec l'ONF, le syndicat des eaux concernées, le Centre des arts d'Enghien et Numériclab. La proposition de soutien départemental s'élève à 9 293 €, soit 25 % des dépenses éligibles, estimées à 37 170 €.

L'archipel Vallée de l'Oise est un projet présenté par la commune d'Auvers-sur-Oise. Il s'agit de la mise en valeur de l'histoire artistique par le renforcement du parcours de visite "Le Chemin des peintres", qui vise à conforter ce parcours avec la rénovation et la création de nouvelles plaques tableaux. La proposition de soutien départemental est de 15 387 €, soit 25 % des dépenses estimées à 61 551 €.

Pour l'archipel du Vexin, le premier projet présenté par l'association La Sauvegarde 95 est un chantier d'insertion dont l'activité principale repose sur l'entretien des locations de vélos. Ce projet a été évoqué en partenariat avec l'office de tourisme de Cergy-Pontoise et l'association AVELEC, organisateur de randonnées à vélo électrique. Il est demandé un soutien pour l'acquisition de 10 vélos classiques, 30 vélos à assistance électrique et 18 VTT. La proposition de soutien départemental est de 10 000 €, soit 25 % de dépenses éligibles estimées à 39 783 €.

Le projet suivant sur le Vexin est le projet de Madame MALESIC, concernant la création d'un gîte situé à Villers-en-Arthies pour les familles vivant avec une personne en situation de handicap. Cette sélection a proposé de soutenir ce projet à hauteur de 3 % des dépenses éligibles, orientant principalement son soutien vers la mise en accessibilité et l'hébergement. La proposition de soutien du Département s'élève à 22 049 €.

Autre projet sur le Vexin, le projet de l'association de la ferme d'Ecancourt, pour la réhabilitation d'un gîte de groupe aux portes du Vexin. L'association souhaite particulièrement pouvoir accueillir des groupes de sportifs lors de championnats ou de rencontres sportives, ainsi que des associations proposant des loisirs intéressants. La proposition de soutien départemental s'élève à 52 620 €, soit 25 % des dépenses éligibles estimées à 210 483 €.

Le dernier projet sur l'archipel du Vexin est le projet de l'association Vex'In Trail, pour la création d'un espace de trail dans le Vexin, développé en partenariat avec le PNR, qui vise au développement de nouvelles activités de pleine nature et répond à une croissance forte de la pratique du trail. Ce sont des courses à pied en milieu naturel. Il consiste en la création d'un espace permanent de trail composé de 13 itinéraires d'intérêts sportifs, touristiques et patrimoniaux pour un total de 260 km de chemins balisés. La proposition de soutien départemental est de 5 651 €, soit 25 % des dépenses éligibles estimées à 22 605 €.

Le premier projet de l'Archipel Roissy Carnelle Pays de France est soutenu par la commune d'Ecouen. Il consiste en la réhabilitation d'une maison de maître dotée de cinq chambres, une maison du XIXe siècle qui appartient à la commune et qui est située au pied du château. La proposition de soutien départemental est de 35 000 €, soit 5 % des dépenses éligibles pour des travaux de réhabilitation du bâtiment.

Le projet de la Mairie de Roissy-en-France pour la création de locaux pour l'office de tourisme Roissy Clé de France les offices de tourisme de Roissy, d'Ecouen et Luzarches ont fusionné en décembre 2016. Les locaux actuels ne permettent pas une offre satisfaisante pour accueillir les touristes. Suite à une opportunité foncière au cœur du village de Roissy, la municipalité souhaite relocaliser le siège de son office de tourisme dans des locaux mieux adaptés. Le comité de sélection a proposé de soutenir ce projet par le redéploiement des crédits à hauteur de 4,5 % des dépenses éligibles, principalement des travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment. La proposition du soutien départemental est de 30 000 €.

Le montant global des aides pour ces projets est de 180 000 €, pour un investissement global dans le domaine du tourisme de 1,1 M€. Avis favorable unanime des 2^e et 4^e Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE, pour ce rapport très complet et important au niveau économique et pour la vie de notre Département. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Nous votons. Tout le monde est favorable. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité

Je vais changer de domaine. Nous allons passer au sport de haut niveau, et vous savez que nous y sommes attachés. Je vais laisser la parole à Madame Marie-Evelyne CHRISTIN.

5 – EDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

5-12 Soutien au sport de haut niveau – Clubs "Elite" – Clubs "Promotionnel".

Madame CHRISTIN

Merci, Madame la Présidente. Il s'agit, comme tous les ans au mois de juillet, d'attribuer les subventions aux meilleurs clubs sportifs valdoisiens. Lorsque je dis "meilleurs clubs", c'est-à-dire qu'ils évoluent selon les disciplines et le nombre de licenciés dans chacune de ces disciplines, en premier, deuxième, troisième ou quatrième niveau de pratique. C'est la seule obligation qu'ils ont pour satisfaire à ce dispositif.

Comme d'habitude, nous auditionnons ces clubs avec les Présidents de leurs comités départementaux. Cette année, nous avons auditionné 29 clubs et 21 disciplines. Je remercie les personnes qui m'ont entourée pour cette mission, car ce sont des journées marathon qui débutent tôt et se terminent tard. Elles sont passionnantes, car nous avons affaire à des personnes qui aiment leur discipline et leur club, mais cela représente beaucoup de travail pour la 5^e Commission et pour ceux qui m'entourent.

Sur les 29 clubs, nous en avons un qui sort du dispositif, car il ne rentre plus dans les critères. Il s'agit du club de judo d'Argenteuil. Nous en avons trois qui montent de niveau de pratique. Nous avons l'US Ecoeu en badminton qui monte dans le top 12. Nous avons l'EACPA, le club d'athlétisme de Cergy-Pontoise, qui monte de niveau et enfin, nous en avons un petit dernier qui est totalement atypique cette année, c'est l'AS corneillaise de tennis. Normalement, nous n'attribuons une subvention qu'à deux clubs dans chaque discipline. Exceptionnellement, nous en attribuons une à ce club, de par les résultats de son équipe féminine, et vous savez combien le côté féminin du sport est important pour nous.

L'enveloppe reste la même que l'année dernière, c'est-à-dire 1 240 000 €, ce dont nous pouvons nous féliciter. Garder un budget dans le sport peut équivaloir à une augmentation. Nous avons réparti ces 1 240 000 € parmi ces 28 clubs. Il y a un avis unanime de la 5^e et de la 2^e Commission.

Madame CAVECCHI

Entre la culture et le sport, le Département du Val d'Oise a marqué ses priorités, malgré des difficultés économiques. Il y a aussi l'aide aux communes pour la réhabilitation des constructions. Je ne suis pas sûre que cela soit identique dans tous les Départements. Nous avons en plus toujours une unanimité. Merci à toutes et à tous. Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous passons au rapport 5-13 qui va nous permettre de valider des projets qui favorisent l'insertion professionnelle durable des jeunes valdoisiens. C'est une programmation des crédits FSE pour les années 2018-2020. Nous allons être sévères avec un opérateur. Nous lui retirons une subvention qui avait été programmée. Je laisse la parole à Armand PAYET.

5-13 Validation de projets visant à favoriser une insertion professionnelle durable des jeunes valdoisiens, en vue d'une programmation des crédits FSE couvrant la période 2018-2020 et déprogrammation d'une subvention FSE accordée à un opérateur en 2016.

Monsieur PAYET

Merci, Madame la Présidente. "Sévères" ne serait pas le terme que j'emploierais. La programmation 2015-2020 a déjà débuté. Nous arrivons dans la seconde phase, puisque les projets que nous avons financés sur la première phase sont arrivés à terme. Nous avons lancé deux nouveaux appels à projets en début de cette année, avec des réponses sur les deux axes qui étaient proposés.

Le premier projet, c'est l'accompagnement des jeunes diplômés jusqu'à 30 ans pour lever les freins à l'insertion sur le marché professionnel pour toutes les raisons que nous pouvons imaginer.

Le second est l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans qui connaissent d'autres freins pour l'insertion sur le marché de l'emploi, par rapport à la mobilité, et le logement. Nous avons choisi d'ajouter à cet appel à projets deux sujets qui n'existaient pas auparavant ou qui étaient mal exploités, au regard de ce que nous disent les structures qui travaillent avec les jeunes, les EDI ou les missions locales.

Ces deux axes que nous avons choisis sont l'aide à la parentalité, tout d'abord. Certaines femmes de moins de 26 ans ont envie de s'insérer sur le marché de l'emploi et ont parfois des difficultés à trouver des modes de garde. Le second sujet concerne les troubles addictifs, cognitifs, c'est-à-dire tous ces jeunes qui sont notamment dans les EDI et dans les missions locales, dont les comportements freinent leur capacité à accéder aux marchés de l'emploi.

L'enveloppe globale qui est allouée pour répondre à ces appels à projets est en augmentation, puisque nous avons 1,2 M€ sur la précédente programmation 2015-2018 et nous passons à 1,6 M€ sur sept projets qui ont été retenus. Trois projets pour la partie accompagnement des jeunes diplômés avec la mission locale avec "Du diplôme à l'emploi", la mission locale de la vallée de Montmorency pour les jeunes diplômés "Objectif accéder au premier emploi" et Mozaïk RH, "Inclusion des diplômés valdoisiens".

Les projets présentés dans ce cadre sont d'une très grande qualité et sont très novateurs, puisque ces structures ont bien compris tous les enjeux autour du e-learning, du coworking et de la e-réputation et de la e-présentation. Tout le travail réalisé par les différentes structures sur cette question a bien été intégré.

Nous avons quatre projets sur la partie levée des freins d'accès à l'emploi pour les moins de 26 ans, car ils sont plus éloignés du marché de l'emploi, étant pour l'essentiel sans diplôme : l'association IMAJ deux fois, avec deux projets, "l'auto-école favorisant la mobilisation dans un parcours d'insertion", "le travail thérapeutique de réseau pour la sécurisation des parcours d'insertion" ; l'association Sauvegarde 95 pour "l'insertion par la mobilité", et Aiguillage pour "une plate-forme de mobilité au service de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes".

En tout, ce sont 1 600 jeunes qui vont être accompagnés dans ces sept projets et par ces six structures. C'est donc la démonstration qu'avec une enveloppe de 1,6 M€, nous pouvons toucher de nombreuses personnes. Cela fait quasiment 1 000 € par jeune, ce qui n'est pas très cher au vu des résultats que nous obtenons, qui sont très bons sur l'ensemble des dispositifs, car pour certains d'entre eux, ce sont des reconductions par rapport au projet précédent.

Il vous est proposé d'accepter ces sept projets et de les valider. Comme je le disais, une certaine rigueur est à noter dans le cadre du fonds FSE. Nous devons être très vigilants à chaque fois que nous sollicitons des structures, notamment sur la capacité à porter ces projets, à respecter les contraintes du FSE, c'est-à-dire beaucoup plus de contraintes administratives, à les porter, à aller chercher du cofinancement. Un fonds FSE représente seulement 50 % des dépenses. Nous devons y être très vigilants car, comme nous agissons par délégation, cela conditionne ensuite notre capacité à obtenir des fonds pour les projets futurs.

Dans ce cadre, l'association SJT n'a pas complètement respecté ces contraintes, n'a pas su répondre lors du CSF, Contrôle sur Service Fait, à toutes les questions qui lui ont été posées par les différents services. Nous sommes obligés de déconventionner notre accompagnement avec la structure SJT. Nous ne le faisons pas de gaieté de cœur. Dans le cadre de l'approbation 2015-2018, nous avons décidé de les accompagner à hauteur de 114 000 € pour 100 jeunes accompagnés pour la mobilité. Nous avons versé 60 %. Malheureusement, comme ils n'ont su répondre que dans une proportion relativement faible sur les questions qui leur ont été posées, nous proposons de ne pas verser la deuxième partie de ce qui était convenu au départ, les 40 % restants. Nous proposons d'émettre un titre de recette à hauteur de 24 000 € sur ce qui a déjà été versé, parce que nous ne percevons pas les 114 000 € attendus, dans la mesure où les questions qui ont été posées à la structure n'ont pas obtenu de réponse.

La situation est embarrassante pour la structure. Nous la connaissons bien, notamment sur d'autres projets, notamment avec "Permis, sport, emploi". Il s'agit d'un manque à gagner pour elle de 70 000 €. Sa surface financière est très large et lui permet d'absorber ces 70 000 €. Le dernier compte que nous avons de cette association, c'est 12,4 M€ de produits d'exploitation. Ce qui va lui manquer représente l'équivalent de moins 0,5 % de ses recettes. Nous sommes conduits à le faire, car nous avons un devoir d'exigence, car nous-mêmes, nous sommes contrôlés. Si nous ne le faisons pas, nous mettons en péril d'autres projets dans le cadre du FSE.

J'ai cru comprendre qu'il y avait des questions en Commission. Je répondrai avec plaisir si la curiosité de nos collègues n'a pas été repue depuis hier soir.

Madame CAVECCHI

J'imagine que les questions peuvent porter sur cette association. Ce que tu viens de nous dire nous laisse perplexes. Lorsque nous avons une assise financière telle que la leur, nous faisons le travail. Peut-être se sont-ils laissés aller. Que s'est-il passé ?

Monsieur PAYET

Ils ont mélangé plusieurs dispositifs. Ils avaient prévu de faire financer une partie des frais sur le permis par les jeunes, mais il n'y a pas de trace de ce financement. Ils n'ont pas porté à sa juste valeur la subvention qui était prévue par le Conseil régional. Par ailleurs, il y a eu des changements d'effectifs dans la structure, un fort turn over, avec une mauvaise connaissance des dispositifs, un suivi administratif qui n'a pas été suffisamment efficace, et des dossiers qui n'ont pas été conduits jusqu'au bout.

Madame CAVECCHI

Ils ont une assise importante. L'année prochaine, ils seront attentifs à rectifier le tir. S'ils bénéficient de subventions avec des projets de ce type, ils feront en sorte que les projets aboutissent. C'est pour nous aussi assez désagréable de devoir intervenir de cette manière.

Madame TECHTACH

Le SJT possède également une antenne à Villiers-le-Bel. Je partage les propos de Monsieur PAYET. Ils se sont éparpillés, en essayant de répondre à de nombreux projets. Ils ont oublié leur cœur de métier. Il y a également un turnover important des salariés. Je découvre la somme de 12 M€.

Monsieur PAYET

Cela ne remet pas en cause la qualité de leur travail. Nous finançons dans d'autres dispositifs, "Egalité des chances", "Permis, sport, emploi". Il y a aussi un accompagnement des jeunes sur six mois pour aller à Quiberon pour faire du stage intensif auprès de jeunes qui sont dans de très grandes difficultés, et ensuite, passer le permis et faire des stages en entreprise. Dans ce cadre-là, les taux de réussite sont très élevés. Ils ont permis à 85 % ou 90 % des jeunes de réussir. Le travail est très bon, sur le fond, de la même façon que dans le cadre de ce dispositif, sur les 100 jeunes qui devaient être accompagnés, ils en ont accompagné 93 avec des résultats très importants. C'est la raison pour laquelle nous n'émettons pas de titres de recettes sur la totalité de ce qui a été versé initialement, mais uniquement sur la partie pour laquelle nous n'avons pas pu produire de justificatif. Pour le reste, ils ont produit un travail remarquable auprès des jeunes.

Monsieur BOUGEARD

En effet, ces questions ont été abordées en Commission. Merci pour ces précisions. J'estime que réémettre un titre de recette de 24 000 € est nécessaire. Il s'agit d'argent public. Ils se doivent de rendre des comptes.

Madame la Présidente, chers collègues, vous le rappelez dans le rapport, la situation du Val d'Oise concernant le chômage des jeunes est préoccupante. Avec un taux de 2 % supérieur à la moyenne nationale, les valdoisiens de 15 à 24 ans peinent à s'insérer dans la vie active. Cette situation est d'ailleurs encore plus préoccupante dans certains quartiers de nos communes ou dans des zones rurales mal desservies. Or, l'absence de travail et de perspectives professionnelles est souvent la première cause de décrochage, et de phénomènes de radicalité. C'est également dans ce cadre que l'insertion professionnelle durable des jeunes doit être regardée et défendue.

Nous devons nous engager fortement sur les missions locales qui accueillent 22 000 jeunes. Nous avons naturellement noté que vous avez retenu deux d'entre elles dans le cadre de cet appel à projets. Nous considérons que les missions locales ont un rôle de fond, au quotidien, pour accompagner les jeunes dans leur globalité. La globalité des jeunes, des jeunes sans qualification, dont il est question dans un des volets de cet appel à projets, est multiple. Nous devons, si nous voulons réussir à les insérer durablement dans la société, travailler sur leur accès à la formation ou le retour dans un cycle de formation. Sur l'accès à un logement indépendant, sur l'accès à la santé. Nous devons pouvoir faire face à des blocages d'ordre social ou culturel, ou à des situations sanitaires, notamment au regard de troubles psychologiques ou de toxicomanie.

La politique départementale n'est heureusement pas limitée à cet appel à projets. Toutefois, la sélection de trois projets sur quatre relatifs à la mobilité nous paraît passer un peu à côté de la complexité et de la globalité du problème. Par exemple l'action au logement temporaire d'insertion n'a pas été retenue par le comité, alors qu'il s'agit bien d'une priorité dans le difficile chemin d'émancipation de ces jeunes. Il y a certainement des raisons. Mais si vous pouviez nous donner quelques éclaircissements, ils seraient les bienvenus.

Enfin, pour gagner la bataille du chômage de masse des jeunes, nous devons aussi faire preuve d'audace et de détermination. Nous le faisons pour l'enseignement supérieur et cette politique ambitieuse fait consensus dans cette Assemblée. Nous devons trouver les moyens, des nouvelles formations, des nouveaux chemins de la réussite pour ceux qui en sont aujourd'hui exclus. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à y travailler avec vous. Merci.

Monsieur PAYET

Je partage le fond de vos propos. En effet, nous travaillons en responsabilité sur ces questions avec une vigilance importante sur ce qui est dit ici et là par les acteurs qui connaissent ces questions par cœur. Nos services réalisent un travail remarquable. D'abord pour analyser l'ensemble des projets, et ensuite, pour aider les différentes associations, les missions locales, à structurer leur projet de la façon la plus complète possible. Je tiens à remercier les services pour cette raison en particulier. Si nous avons élargi le spectre de ce que nous évoquions dans nos appels à projets initialement, en parlant de parentalité, en parlant de troubles cognitifs, en parlant de conduite addictive, c'est justement, parce que nous sommes au contact quotidien avec les missions locales et les espaces dynamiques d'insertion, puisque ce sont des structures qui travaillent sur un public très similaire. C'est, parce que nous avons été à l'écoute des EDI et des missions locales que nous avons étendu le spectre sur lequel s'appuyaient ces appels à projets. Vous avez raison de dire que les missions locales réalisent un travail remarquable sur l'ensemble du territoire, et les appels à projets proposés aujourd'hui touchent l'ensemble du territoire. Il n'y a pas d'appel à projets porté par les structures sur la mobilité qui a été refusé. En revanche, sur IMAJ, la proposition de projets portée par la structure sur le logement temporaire a reçu un avis défavorable, et ce, pour deux raisons.

La première, c'est qu'il n'y avait que quatre personnes bénéficiaires proposées. La deuxième, c'est que le projet s'arrête cette année faute de cofinancement. Dans le cas du FSE, il faut des cofinancements. Ce projet ne peut pas fonctionner lorsqu'il n'y a qu'une structure qui accompagne l'association. En l'occurrence, nous le faisons et nous étions quasiment les seuls à le faire. Dans la mesure où l'association IMAJ n'a pas été capable d'aller chercher d'autres financements pour porter ce projet, nous ne pouvons pas l'accepter. Par ailleurs, dans le cadre de contraintes budgétaires fortes, nous devons faire des choix. Nous avons choisi les projets qui nous paraissaient être les plus solides, qui concernent l'ensemble des valdoisiens, 1 600 jeunes, et qui sont portées par des structures qui démontrent leur capacité à porter ces projets dans la durée. C'est la raison pour laquelle nous avons exclu certains autres projets.

Globalement, les missions locales sont retenues, l'association IMAJ est retenue, l'association La Sauvegarde aussi, Aiguillage aussi. Je rebondis sur des éléments sur lesquels vous avez raison d'insister, la mobilité concerne tous les valdoisiens et également les valdoisiens qui habitent sur des territoires moins denses, moins urbains, dans le Vexin notamment. C'est aussi la force d'un des projets qui est proposé ici, avec La Sauvegarde, puisque nous travaillons sur les publics qui sont plus difficiles à mobiliser, car ils sont plus éloignés. J'ai la chance de recevoir en EPA des allocataires du RSA qui sont situées dans le Vexin et qui nous expliquent qu'ils doivent faire parfois 1 h 30 ou deux heures de bus pour venir sur des lieux où il y a des emplois. C'est ce sur quoi nous travaillons avec ces structures.

Notre écoute en direction des missions locales est très forte. Nous le faisons avec le dispositif EVA et de nombreuses autres mesures qui existent, car nous connaissons la valeur du travail qui est réalisé par les missions locales. Si les chiffres EVA sont aussi bons, 2,7 fois plus de jeunes en emploi, ce n'est pas seulement grâce au chèque de 1 500 € qui est versé par le Conseil départemental, c'est d'abord et surtout, parce que les missions locales, l'École de la deuxième chance, les EDI, réalisent un travail exceptionnel.

Madame CAVECCHI

Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité

Nous allons passer à l'Enseignement supérieur. Le Conseil départemental peut poursuivre son action en faveur de l'égalité des chances dans ce cadre. Je vais laisser la parole à Madame Véronique PELISSIER. Je pense qu'elle va se partager le rapport avec Monsieur Armand PAYET.

5-14 Soutien au pôle valdoisien d'enseignement supérieur et de recherche : mise en œuvre d'actions en faveur de l'égalité des chances.

Madame PELISSIER

Nous faisons le lien entre le rapport précédent et le rapport suivant, puisque nous sommes à la fois dans l'enseignement supérieur, mais aussi dans l'accès des collégiens à cet enseignement supérieur dans le cadre de l'égalité des chances. C'est un rapport en trois parties, et je le ferai à deux voix avec Monsieur Armand PAYET.

Le bilan de fonctionnement de LabBoîte. C'est le fab lab que nous avons aidé à constituer à Cergy. Ce fab lab a été créé il y a peu de temps, puisque nous en sommes à la première année d'activité. Il s'agit d'une réussite, puisqu'aujourd'hui, il y a eu environ 7 000 visiteurs en première année, dont 150 personnes qui sont des membres actifs de ce fab lab.

Son objectif est de valoriser la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat auprès des communautés étudiantes du Val d'Oise, des entrepreneurs et des habitants. Le fab lab a accueilli des cours de prototypage de l'université de Cergy, il a permis à des étudiants de créer une association pour l'ESTI, il a permis des rencontres d'entrepreneurs sur l'économie sociale et solidaire. Il y a de nombreuses activités dans ce fab lab. Pour ceux qui ne le connaissent pas, je vous suggère d'aller le visiter. Il s'agit d'un lieu magnifique grouillant d'idées. Nous sommes sur le bassin d'eau du parc de Cergy.

La seule difficulté de LabBoîte, c'est que le fab lab n'a pas encore développé ses ressources propres. Nous devons avoir une réflexion pour lui permettre d'avoir un modèle économique robuste et moins dépendant des soutiens publics. Il n'a pas la possibilité de facturer des prestations. Nous devons trouver un système, afin qu'il puisse avoir quelques ressources autres que les soutiens publics. Mais ce fab lab fonctionne.

En deuxième partie, nous avons des soutiens sur la coopération de l'IEP de Saint-Germain. Sur l'IEP de Saint-Germain qui a été porté par l'université de Cergy-Pontoise, nous avons mis en œuvre des dispositifs de préparation au concours d'accès à l'institut pour les élèves de terminale des lycées valdoisiens depuis 2014 et 2015. En 2017-2018, une vingtaine de jeunes valdoisiens ont participé au programme de démocratisation et ont été admis au concours de l'IEP de Saint-Germain.

Le Conseil départemental organise aussi une action de sensibilisation des collégiens à la poursuite d'études longues, en partenariat avec l'IEP, ce qui a permis d'accueillir une centaine de collégiens. Nous avons eu aussi cette année la troisième édition de ce que nous appelons le projet A la découverte de Sciences-po, où nous avons 90 élèves du Val d'Oise qui ont pu venir des collèges de Gonesse, Argenteuil, Sarcelles, Saint-Ouen-l'Aumône, Montigny-lès-Cormeilles, et qui ont pu découvrir ce qu'était l'IEP de Saint-Germain. Ils ont eu des parents et des marraines venant de l'IEP qui sont intervenus dans les collèges pour leur expliquer ce qu'était Sciences-po Saint-Germain. Ensuite, ils sont venus eux-mêmes visiter le collège, en y passant une journée. En dernière partie, ils avaient à présenter un concours sur la présentation interactive de leur commune. Nous avons eu des présentations diverses et variées, d'une extrême qualité. Faisant partie du jury, nous avons eu du mal à les départager. Nous diffuserons peut-être un film sur le site du Département.

Il est proposé de soutenir la fondation partenariale de l'université de Cergy qui abrite la Fondation Sciences-po Saint-Germain à hauteur de 20 000 € pour cette année 2018-2019, car il s'agit d'un superbe soutien pour eux.

Je voulais vous signaler que nous avons un excellent bilan de l'année sur LabBoîte. Nous avons de nombreux collégiens qui s'y rendent et participent. Nous avons aussi des conseils municipaux de jeunes, qui vont se sensibiliser à ce qu'est le prototype, le codage. Nous avons accueilli 169 collégiens cette année. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de soutenir ce projet. Nous avons accordé en 2017 un soutien de 30 000 € à la COMUE pour ce projet. Nous vous proposons de poursuivre ce soutien. Il est proposé l'intégration de LabBoîte à la bourse départementale de stage dont a parlé Armand PAYET, qui permettra aussi à des collégiens de faire leur stage à l'intérieur de cette structure. Il vous est proposé d'accorder un soutien à la COMUE à hauteur de 30 000 €.

Madame CAVECCHI

Si j'ai bien compris, je donne à présent la parole à Armand PAYET.

Monsieur PAYET

Je vais aller vite, car j'ai été bavard sur la précédente délibération, pour dire que la bourse aux stages est un dispositif que nous connaissons bien à l'échelle départementale. Il est important de rappeler que ce dispositif existe chez nous depuis longtemps. Dans les annonces présidentielles sur le fameux plan banlieue, il y a eu cette idée de bourse aux stages à l'échelle nationale. Vous évoquiez le caractère novateur du Département sur la fibre, et tout à l'heure, le Vice-Président Philippe SUEUR évoquait la connaissance faciale. Le Département est novateur sur la bourse aux stages, avec deux partenaires, la CPME 95 et le MEVO. L'idée est de reconduire ce que nous savons déjà faire, c'est-à-dire 100 offres par la CPME 95 et 300 par le MEVO. Le travail en amont sur ce qu'est une entreprise et préparer les entreprises à accueillir les jeunes collégiens, et par ailleurs, le financement de deux des quatre speed meetings organisés par le MEVO dans les collèges.

Madame Véronique PELISSIER l'a rappelé, lorsque les collégiens vont à la rencontre des étudiants de Sciences-po à Saint-Germain, tout se passe très bien. Ils en sortent émerveillés, avec la conscience de ce à quoi ils peuvent parvenir s'ils travaillent. Lorsque nos collégiens se retrouvent en face des professionnels, ils se rendent compte de toutes les compétences et tout le potentiel qu'ils ont avec un regard extérieur. Ils sortent confiants et revigorés pour affronter leurs épreuves d'après et passer le lycée avec d'autres perspectives. Ce dispositif fonctionne bien. C'est pourquoi nous proposons 28 500 € pour la CPME et 47 500 € pour le MEVO.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur PAYET. J'aime bien lorsque le Département du Val d'Oise est copié par le gouvernement. Dans ce sens, cela me va tout à fait. Je vais vous demander si vous avez des interventions. Je n'en vois pas. Je vais passer le rapport aux voix.

Adoption à l'unanimité

Nous allons rester dans le domaine de l'Enseignement supérieur, car nous allons parler du Campus international et d'un soutien à l'université de Cergy dans le cadre de son installation sur un nouveau bâtiment à l'IUT de Neuville. Virginie TINLAND va nous présenter ce rapport.

5-15 Développement du Campus international valdoisien : soutien à l'Université de Cergy-Pontoise pour son projet de nouveau bâtiment de l'IUT à Neuville-sur-Oise.

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. En effet, nous restons dans le cadre de l'Enseignement supérieur. Ce rapport vise à affirmer une fois encore notre soutien à ce pôle d'enseignement supérieur, avec la prospective du Campus international. Il s'agit de l'université de Cergy-Pontoise qui souhaite constituer un pôle de sciences technologiques expérimentales en regroupant les entités de l'IUT qui sont actuellement dispersées sur quatre sites différents sur Cergy-Pontoise et Pontoise.

Pour réaliser ce projet, l'université a besoin de la parcelle qui appartient au Département et sur laquelle est située actuellement la pépinière de Neuvitec. Comme vous le savez, le site de Neuvitec va être bientôt libéré, puisqu'ils vont s'installer à la Turbine qui ouvrira ses portes dans le courant de l'année 2019. Le concours du Conseil départemental qui vous est proposé via ce rapport est une session à l'euro symbolique du bâtiment et de la parcelle Neuvitec 95 à Neuville. En contrepartie de cette cession, l'université a accepté d'héberger gracieusement le SDAVO qui est actuellement, comme vous le savez, je pense, hébergé à l'abbaye de Maubuisson. Je pense que le lieu qui nous est proposé aujourd'hui à Saint-Martin sera beaucoup plus adapté à l'accueil du SDAVO, non pas qu'il n'était pas bien à l'abbaye de Maubuisson qui est un lieu fabuleux. Mon collègue va me regarder de travers. Néanmoins, il était moins approprié à l'accueil des archives départementales.

La valeur locative de ce site Saint-Martin est estimée à 130 000 € par an, soit 1 560 000 € pour la durée de 12 ans qu'ils nous proposent. Il s'agit d'une contrepartie intéressante, dans la mesure où nous payons actuellement 100 000 € de location à l'abbaye de Maubuisson pour le SDAVO. Je pense que j'ai tout résumé. Ce rapport a reçu un accueil favorable et unanime des 5^e et 2^e Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci, Virginie TINLAND. Y a des remarques ?

Monsieur SABOURET

Comme l'indiquait Nicolas BOUGEARD tout à l'heure, sur le rapport relatif au FSE, la politique de soutien au développement d'une offre universitaire de qualité dans le Département fait à nouveau consensus. Nous soutiendrons cette proposition qui vient renforcer l'université de Cergy-Pontoise et qui vise à renforcer le pôle d'enseignement supérieur à Cergy-Pontoise.

Le Département s'investit fortement dans la construction avec un apport de 2,2 M€, avec une contrepartie, donc la contribution nette est un peu moins élevée. Elle est d'un peu moins de 700 000 €. Cela est extrêmement utile. Mais nous nous interrogeons sur le montant du soutien régional à ce dossier. Nous avons le plan de financement de l'ensemble du projet et nous constatons que le Conseil régional apporte 500 000 €. L'Etat apporte 19,5 M€, parce que la Région a accepté que nous le mettions au CPER, que nous avons ces crédits. Lorsque nous regardons bien, la Région met assez peu la main au portefeuille.

Vous indiquez avoir défendu fortement ce projet auprès de la Région. Cette dernière s'est engagée sur un projet qui lui coûte assez peu.

Nous avons une interrogation et une inquiétude. Notre interrogation porte sur le soutien de la politique régionale en direction des universités et en particulier en direction de l'Enseignement supérieur dans notre territoire. En regardant ce dossier, nous nous interrogeons, car à l'évidence, le Département ne peut porter seul une politique qui n'est pas de sa compétence. La politique de développement de l'Enseignement supérieur n'est pas une obligation de notre part. A l'évidence, nous devons avoir des partenaires dans cette direction. Une des interrogations est la suivante : la Région a-t-elle vraiment la volonté, avec nous, de développer le pôle universitaire valdoisien ? Nous avons le sentiment que la Région a du mal à porter un regard sur notre territoire, à soutenir l'Enseignement supérieur. Les 500 000 € sont inférieurs au montant net que nous apportons. Il s'agit d'une cause d'inquiétude aussi pour l'avenir. Je voulais signaler cette perplexité. Nous voterons pour cette délibération, car nous souhaitons que le pôle de l'enseignement supérieur de Cergy-Pontoise puisse se développer, mais encore une fois, nous ne le ferons pas seul.

Madame CAVECCHI

Je ne suis pas la Présidente de la Région. Je ne peux donc pas vous répondre. J'ai rencontré la Présidente de la Région récemment. Elle est attachée à l'Enseignement supérieur sur le territoire. Elle ne m'a pas donné de chiffres, mais je sais qu'elle discute largement avec l'Etat pour travailler sur le sujet. Elle a montré qu'elle était très attachée au Val d'Oise. Je ne peux imaginer un seul instant qu'elle se détachera de l'Enseignement supérieur sur le Val d'Oise. Voilà la seule réponse que je peux vous faire, mais j'y crois fermement.

Madame TINLAND

Je voulais compléter. Nous parlons dans la délibération de la revoyure du CPER. Marie-Christine CAVECCHI et moi-même avons travaillé dès l'élection de Madame Valérie PECRESSE à la revoyure de ce CPER dans lequel le Val d'Oise avait été parfaitement oublié. Nous commençons à en voir les bénéfices. La Région est loin de nous oublier. Faten HIDRI, qui est la Vice-Présidente en charge de l'Enseignement supérieur, vient régulièrement à Cergy-Pontoise et soutient nos dossiers. Si nous avons tenu cette réunion de CPER, c'est, parce que nous sommes intervenus auprès de Madame Valérie PECRESSE. Mais tout cela est en effet assez récent.

Madame CAVECCHI

Merci, Virginie. Je passe au vote. J'ai cru comprendre que vous étiez favorables à cette délibération. Naturellement, la majorité est favorable.

Adoption à l'unanimité

Je vais passer au transport et je remercie Monsieur BOEDEC de bien vouloir intervenir sur le rapport 6-09 qui est un projet de financement de convention pour participer à la consultation internationale sur le devenir des autoroutes.

6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT

6-09 Convention de financement pour participer à la consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides du Grand Paris.

Monsieur BOEDEC

Il vous est proposé de participer à une consultation internationale lancée par le Forum métropolitain du Grand Paris. Elle consiste à réfléchir au scénario d'évolution du réseau routier structurant, entre autres les autoroutes, à deux horizons, 2030 et 2050. Ceci en proposant si possible des évolutions crédibles et surtout pragmatiques. Trois focus sont proposés sur le territoire, l'axe A1 entre Roissy et Gare du Nord, l'axe A15 entre l'A86 et l'A115, et l'axe RD301-316 sur Saint -Brice, Sarcelles et Villiers-le-Bel.

Cette étude est financée par la Ville de Paris et la Région, puisque chacune des deux collectivités apporte 1 M€ dans cette étude. L'Etat apporte 200 000 €. La métropole du Grand Paris, 30 000 €, les EPT pour 240 000 € et l'Association des Maires d'Ile-de-France, 5 000 €. La participation du Val d'Oise souhaitée est de 50 000 € pour cette étude. Nous sommes sur un calendrier où l'appel d'offres sera en septembre, pour un rendu au printemps 2019.

Madame CAVECCHI

Merci. Je vais faire un point sur l'A15. Nous allons d'abord voter. Qui est favorable à ce rapport ?

Adoption à l'unanimité

Je souhaite faire un point sur l'A15 et le viaduc. Vous avez dû voir que nous avons créé un collectif de défense des riverains, qu'ils soient entreprises, particuliers ou collectivités de l'A15. J'aurais même dit de l'A115. Nous avons créé ce collectif il y a une quinzaine de jours. J'en ai pris la présidence. Nous avons été reçus par Monsieur le Préfet la semaine dernière dans ce cadre. Il a été très clair sur le sujet. Il a demandé à la DiRIF de bien vouloir être transparents, de nous informer et de bien vouloir travailler avec les services du Département de la meilleure façon possible et la plus efficace possible. Par ailleurs, nous avons dans ce comité, quelle que soit la couleur politique, des députés et des sénateurs.

J'insiste pour dire qu'il ne s'agit pas d'un collectif politique, mais d'un collectif de défense, pour être l'intermédiaire entre les personnes qui souffrent, quelle que soit leur fonction, et ces désordres routiers qui sont très importants.

Depuis vendredi dernier, nous avons eu la visite de Madame la Ministre des Transports, mardi midi, sur le chantier qui est impressionnant. Les désordres sont très lourds. Tout cela sera difficile pour les entreprises. Il s'avère que le Maire d'Argenteuil était présent, et Monsieur Nicolas BOUGEARD également. Il s'avère que le terrain est extrêmement en pente, bordé tout en bas par la voie ferrée. Juste au-dessus, il y a le viaduc et l'autoroute. Lorsqu'il nous a été expliqué que nous fermions le viaduc pour permettre de retirer une dalle qui est très lourde, qui était dangereuse, car elle menaçait de tomber sur le chantier en contrebas, nous nous sommes rendu compte qu'ouvrir à trois voies paraissait impossible.

Lorsque nous voyons le chantier, nous nous rendons mieux compte des difficultés. Monsieur le Préfet nous a expliqué la semaine dernière qu'il y avait eu énormément de besoins d'analyse, de recherche, pour assurer la sécurité et vérifier que nous ne pouvions pas ouvrir une troisième voie sur le viaduc. Il s'avère que ce n'est pas possible et nous voyons combien cela peut être fragile à partir de milieu de l'autoroute.

Nous avons réussi à resserrer les appels d'offres sur la durée, puisque nous avons lu que les travaux qui commenceraient début octobre, et il nous a été annoncé mardi que les travaux commenceraient début septembre. Ce n'est pas un grand bonheur, mais c'est mieux. Les dégâts sont ce qu'ils sont. Nous rechercherons les causes ensuite. Nous pourrions en dire un mot, puisque Monsieur le Préfet de Région a posé la question. Les entreprises ont trois semaines seulement pour répondre au cahier des charges de l'appel d'offres. Les délais sont serrés.

Ils auront la possibilité de proposer des variantes par rapport à la manière dont le chantier sera mené. L'Etat, à travers la DiRIF, impose un résultat d'une qualité, impose des délais extrêmement serrés, mais n'impose pas une manière de travailler qui pourrait être pénalisante par rapport aux délais.

Monsieur le Préfet de Région a posé la question en demandant s'il y avait eu un rapport avec des problèmes dont il avait entendu parler, qui étaient des problèmes d'assainissement. Effectivement, lorsque nous voyons des écailles qui tiennent encore au début du soutènement du pont, nous voyons des coulées qui sont marquées sur les écailles. Nous nous disons qu'il y a évidemment de l'eau qui coule quelque part, qui a coulé et qui va couler encore. Il faudra gérer cela. Soyez rassurés. Le pont par lui-même est solide. Je m'inquiétais sur les autres côtés des voies. Il m'a été confirmé que tout allait bien. Nous souhaitons que tout continue dans ce sens. Ce n'est pas réjouissant.

Par rapport aux difficultés économiques que subissent les entreprises, Madame la Ministre a précisé qu'elle n'était pas fermée à toute réflexion, tout travail autour de propositions de solutions pour aider là où il y avait des difficultés économiques. Je vous rappelle que j'avais proposé la gratuité sur le passage de l'A14. Nous l'empruntons facilement pour arriver à La Défense, lorsque nous sommes à Cergy. C'est assez facile, mais cela coûte de l'argent. Il s'agit d'une piste qui n'est pas abandonnée complètement par l'Etat.

La prochaine réunion de notre collectif aura lieu début septembre. Monsieur le Préfet me l'a confirmé. Et ce, dès que les appels d'offres seront entérinés. Il y aura un travail avec nos services d'autant plus précieux. Nous avons aussi mis en place une relation avec les services du Département des Hauts-de-Seine, c'est-à-dire de l'autre côté du pont, pour que nous soient facilitées aussi les arrivées de l'autre côté.

Nous chercherons les désordres. Nous cherchons toujours pourquoi. Il faut surtout que cela ne recommence pas sur d'autres ouvrages et les services de la DiRIF nous ont confirmé qu'ils vérifiaient les quelques ouvrages qui étaient formés en terre armée, plus fragile que le béton armé. Notre viaduc date de 44 ans. Mais l'eau est dangereuse quand il y a du sable et de la terre.

Monsieur BOUGEARD

Merci, Madame la Présidente. Beaucoup ici connaissent bien la situation. Mardi, Madame la Ministre nous a annoncé uniquement une réduction des délais légaux pour le cahier des charges. Il nous a été dit que nous allions gagner un mois, et tout de suite après, nous sommes sûrs, cela nous l'a été certifié, les ingénieurs sur place nous ont dit que nous n'aurions pas de réouverture avant la fin du premier trimestre 2019. Je rappelle que ce sont 200 000 véhicules jour. Il y a deux viaducs. Il y a 10 ans d'écart entre les deux. Voilà pourquoi l'autre est en meilleure forme. Ce sont bien des infiltrations d'eau qui ont accéléré la corrosion des lamelles qui contiennent le sable. Vous savez tous bien que, sur n'importe quel chantier municipal, lorsque nous annonçons le premier trimestre 2019, cela signifie que jusqu'au mois de juin 2019, nous y sommes. Nous devons prendre le problème à bras-le-corps. Pour la rentrée, nous devons nous assurer d'avoir exercé les pressions nécessaires sur la SNCF pour augmenter le nombre de rames de RER A, le nombre de trains sur la ligne J et L. Nous devons faire cette démarche. Cela est indispensable. La mise en place de la dynamique dont vous avez parlé, de covoiturage, doit s'organiser. Il faudra des aires de stationnement.

Madame CAVECCHI

Vous ne pensez pas que nous restons sans rien faire ?

Monsieur BOUGEARD

Je sais que vous le faites. Mais cela doit être plus marqué et nous devons être prêts pour le mois de septembre. Nous devons nous atteler à ces aires de stationnement pour le covoiturage.

Madame CAVECCHI

Les services travaillent sur le sujet.

Monsieur BOUGEARD

Vous me rassurez. Je pense que les élus, au moins autour de ce viaduc, seront associés et informés en temps et en heure. 200 000 voitures traversant Argenteuil quand le viaduc est bloqué, et Bezons, cette situation est compliquée.

Madame CAVECCHI

Nous pouvons parler de Franconville, Sannois, de Saint-Gratien, et même Cergy. Au moment où tout a été fermé le fameux week-end, le RER a été fermé, car il était en travaux, la ligne H également. Nous avons demandé qu'il y ait une coordination. J'ai rencontré entre-temps le Directeur de la SNCF. Il a eu un sourire charmant, mais pas suffisant, pour me dire que lorsqu'il prévoit la fermeture d'une ligne SNCF, c'est quatre ou cinq ans avant. Nous sommes très mal. Je lui ai demandé que nous puissions prévoir ensemble les choses par rapport au viaduc et voilà la réponse qu'il m'a faite. Je voulais vous en faire part. Je vous remercie.

Je vais redonner la parole à Monsieur BOEDEC pour nous parler des liaisons entre la route départementale 48 et la 392, via la voie Lambert.

6-10 Prise en considération du projet de liaison entre les RD 48 et RD 392, via la voie privée Lambert, située sur la commune de Cormeilles-en-Parisis.

Monsieur BOEDEC

Il s'agit d'un vieux dossier. Cela concerne l'aménagement des deux entrées de communes Cormeilles et Argenteuil. L'histoire fait que les deux départementales sont en liaison avec une voie privée. L'idée est de récupérer cette voie privée et de réaménager entre la RD48 et la RD392 et de rendre le réseau départemental à la commune sur une partie de la RD48. Je vous fais grâce des détails techniques. L'opération coûte 2 480 000 €, financée par la commune de Cormeilles à hauteur de 863 000 €, par l'entreprise elle-même, à hauteur de 912 000 € et par le Département, à 705 000 €. Nous sommes sur des débuts de travaux en 2020, dans un monde idéal.

Madame CAVECCHI

Êtes-vous d'accord sur le sujet ? Merci.

Adoption à l'unanimité

J'ai une dernière délibération à vous proposer. Je laisserai la parole à Monsieur Alexandre PUEYO. Il s'agit de l'ADIL, dont la mission est d'informer sur des questions juridiques, fiscales, financières qui touchent le logement et l'habitat. Elle a été créée à l'initiative du Département. Alexandre PUEYO va vous en parler un peu plus. Je vous propose de l'écouter.

6-11 Association Départementale d'Information sur le Logement du Val d'Oise (ADIL 95) : subvention de fonctionnement 2018.

Monsieur PUEYO

Merci, Madame la Présidente. C'est un rapport sur le fonctionnement de l'ADIL et sur la subvention départementale sur ce fonctionnement, à hauteur de 77 000 €. Le budget global de l'ADIL est de 586 000 € l'année dernière. Je tiens à souligner que nous avons encore une fois fait baisser les charges de 2 %.

Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, l'ADIL informe, conseille et oriente les valdoisiens sur le logement et l'habitat, qu'ils soient propriétaires, locataires, du parc privé ou du locatif social, ou qu'ils soient à la recherche d'un logement en primo-accédant ou d'un meilleur logement. L'ADIL a donc conseillé l'année dernière 12 347 personnes, ce qui représente 3 % de moins que sur l'année 2016. J'y reviendrai. Contrairement à ce que nous pensons, 80 % de ce public est issu du secteur privé. Ce sont des propriétaires occupants, ou propriétaires bailleurs, ou des locataires du secteur privé qui viennent nous voir pour avoir des renseignements majoritairement, et 50 % de ces personnes ont entre 30 et 39 ans. Cela correspond à la population valdoisienne.

Les principales questions portent sur la fiscalité, sur l'urbanisme environnant leur logement, sur la recherche d'un logement ou d'un meilleur logement, sur l'accession, et sur les problèmes de copropriétés qui sont spécifiques.

Au-delà de ces questions, l'ADIL participe aussi aux grands dispositifs départementaux qui concernent le logement et l'habitat. Je prendrais comme exemple la charte de prévention des expulsions locatives que nous venons de signer, Madame la Présidente, en préfecture il y a une quinzaine de jours. En effet, le taux d'expulsion dans le Val d'Oise est très supérieur à la moyenne nationale. En 2016, il y a eu 3 385 décisions d'expulsion dans le Val d'Oise. Cette charte a pour but de faire baisser ce nombre d'expulsions locatives, pilotée par le Département et la Préfecture. L'ADIL est un des partenaires majeurs, car elle a chargé de contacter l'intégralité des personnes menacées d'expulsion. Beaucoup de ces personnes ne se rendent pas compte de la gravité de leur situation. Nous les aidons à comprendre la situation, à les orienter pour qu'ils puissent trouver des solutions et le résultat en est significatif, car lors de l'audience au tribunal, 50 % des personnes se présentent, ce qui représente 11 points de plus que la moyenne nationale. Elles peuvent ainsi se défendre et expliquer leur situation devant les juges. Nous espérons ainsi, dans les années qui viennent, faire baisser le taux d'expulsion ferme, que ce soit à la décision du tribunal ou en prenant les dossiers en amont.

Au-delà de tout cela, l'ADIL subit malgré tout, comme toutes les institutions, une mutation numérique. Aujourd'hui, beaucoup de personnes vont chercher sur Internet des informations. Nous disons que nous faisons "médecine" avec Doctissimo, malheureusement, de nombreuses personnes font « droit du logement » avec Wikipédia. Elles se retrouvent confrontées à des situations gravissimes, ne comprenant pas pourquoi leur situation juridique s'est aggravée, alors qu'elles pensent être dans leurs droits. Elles se sont mal renseignées, en réalité. Elles viennent trop tard chercher les bonnes informations. Elles viennent chercher des informations parcellaires, car elles utilisent beaucoup Internet. La baisse du contact, notamment par téléphone, est significative. Cela pousse l'ADIL et certains de nos partenaires financiers à se poser des questions sur l'intérêt de dispositifs et d'organismes comme les nôtres, ce qui m'a poussé à prendre plusieurs décisions cette année pour redonner une nouvelle dynamique à l'ADIL.

Nous allons réorganiser et rouvrir de nouvelles permanences. Nous l'avons d'ailleurs fait à Pontoise depuis trois mois, avec un succès très net. La commune de Pontoise est très satisfaite de nos services. A Vigny, à la Maison de l'Habitat du PNR du Vexin français, nous sommes confrontés à des propriétaires privés, souvent âgés et souvent empêtrés dans des dossiers compliqués. J'ai décidé aussi de nommer une nouvelle directrice pour permettre une nouvelle dynamique à l'ADIL. Je lui ai demandé d'être là aujourd'hui. Nawal BENCHENAA. Elle a appris hier qu'elle était la nouvelle Directrice. Elle va travailler avec moi et je lui souhaite bon courage.

Pour finir, je remercie simplement nos partenaires, notamment la DDT à la préfecture, Action logement et les autres bailleurs dont Val d'Oise Habitat, la CAF, et bien évidemment, ces six derniers mois, les Directions de l'Habitat et des Territoires et des Ressources humaines du Département qui m'ont aidé à donner un pilotage cohérent à l'ADIL. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement de 77 000 €. Avis unanime de la Commission. Comme l'ADIL est une association, je ne participe pas au vote.

Madame CAVECCHI

J'allais te le proposer. Merci. Dans l'accompagnement, lorsque ce sont des propriétaires privés, il n'y a pas de réflexe, même parfois pour aller dans les CCAS pour rencontrer une assistante sociale, auxquelles les locataires des HLM sont plus habitués. La commune a un rôle très important à jouer.

Je ne vois pas de remarques. Nous allons passer au vote. Tout le monde est favorable à cette subvention. Nous souhaitons la bienvenue à Madame la Directrice de l'ADIL. Nous avons enregistré que Monsieur Alexandre PUEYO ne votait pas.

Avis favorable à l'unanimité des votants

Je suis arrivée à la fin de notre Assemblée. Je vous remercie beaucoup de votre présence. Les séances au milieu du mois de juillet peuvent paraître incongrues mais malheureusement cela permet d'aller jusqu'au mois de septembre. Sinon cela serait vraiment une interruption beaucoup trop longue et compliquée. Je vous souhaite un joli repos pendant cet été, prenez des forces pour la rentrée. Je vous souhaite aussi un très bon appétit. Merci à tout le monde.

Fin de la séance à 12 heures 25.